



Contrat Local de Santé Grand-Besançon 2020-2024

Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche Comté
Représentée par son directeur général, Monsieur Pierre PRIBILE

Et d'autre part,

Grand Besançon Métropole,
Représentée par son premier vice-président, Monsieur Gabriel BAULIEU

La Ville de Besançon,
Représentée par son maire, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET

Le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon,
Représentée par sa vice-présidente, Madame Danielle DARD

L'Etat,
Représenté par le préfet du Doubs, Monsieur Joël MATHURIN

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
Représenté par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental du Doubs,
Représenté par sa présidente, Madame Christine BOUQUIN

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs,
Représentée par son président, Monsieur Yves THIEBAUT

La Mutualité Sociale Agricole Franche-Comté,
Représentée par son directeur, Monsieur Jean-Marie BOULEC

L'Education Nationale,
Représentée par son directeur académique, Monsieur Patrice DURAND

Sommaire

Introduction

Les contrats locaux de santé

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Le diagnostic territorial

Le Contrat Local de Santé

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Article 3 : les modalités de gouvernance

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Article 6 : La durée et révision du contrat

Article 7 : Le suivi et l'évaluation

Article 8 : Communication et propriété intellectuelle

Article 9 : Résiliation et recours

Annexes

Annexe 1 : le tableau de synthèse Axes, Objectifs, Actions

Annexe 2 : les fiches actions

Introduction

Les contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre du titre IV de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*".

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé, de Besançon Grand Métropole, de la Ville de Besançon et du CCAS, afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professionnels de santé libéraux, aux représentants d'associations d'usagers agréés et aux usagers de prendre connaissance des actions du contrat.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

- **La politique de l'ARS Bourgogne Franche-Comté en matière de santé : le PRS 2**

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement,...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé. Les enjeux liés à la santé-environnement font l'objet d'un 3^{ème} Plan Régional de Santé-Environnement 2017-2021.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2 et le PRSE3, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Le Conseil Territorial de Santé du Doubs, instance de gouvernance départementale de l'ARS, a identifié 10 thématiques à décliner prioritairement sur le département :

1. Implantation– démographie des professionnels de santé
2. Parcours personnes âgées
3. Parcours précarité - vulnérabilité
4. Parcours handicap
5. Parcours adolescents et jeunes adultes
6. Améliorer l'accès aux soins urgents
7. Parcours addictions

8. Coopérations hospitalières
9. Parcours développement de l'enfant
10. Parcours maternité – parentalité

Les enjeux liés à la santé mentale font l'objet d'un Projet Territorial de Santé Mentale tel que défini par l'article 69 de la loi du 26 janvier 2016 et son décret d'application du 29 juillet 2017. Les instances de démocratie sanitaire sont associées à son élaboration.

- ***La politique de Grand Besançon Métropole en matière de santé***

La communauté urbaine du Grand Besançon Métropole créée depuis le 1er juillet 2019, n'avait pas jusqu'à présent développé de politique de santé spécifique, hormis par le biais de sa politique économique.

Néanmoins, à travers ses différentes compétences telles que les transports et la mobilité, l'habitat, l'économie, le développement durable et la transition énergétique, la politique de la ville et les coopérations territoriales, cet échelon intercommunal constitue à la fois un périmètre et un levier naturels pour un contrat élargi.

Le secteur de Besançon qui représente plus de la moitié de la population de la communauté urbaine, via la ville de Besançon, a décidé de s'engager dans deux contrats successifs depuis 2012. Ces contrats comportaient 28 actions sur 3 axes ayant pour finalité la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

Cette ambition peut être désormais partagée à l'échelle du Grand Besançon Métropole. A cet effet, une enquête vient d'être réalisée sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine, auprès de la population, des professionnels et des élus. Ce diagnostic permettra d'alimenter le contrat qui est un outil dynamique et de nature évolutive. Ainsi un quatrième axe dédié au domaine de la santé-environnement est d'ores et déjà inscrit dans cette réflexion.

En outre, GBM investit depuis plusieurs années dans l'accompagnement à la recherche dans le domaine de la santé, le soutien aux entreprises de ce secteur (dispositifs médicaux et nouveaux médicaments etc.), la construction pour début 2020 d'un bâtiment high-tech dédié aux innovations dans la santé (bio innovation), une technopole santé, un Fab Lab¹ pour le bien être, bien vieillir et la santé, le sport santé, avec notamment Grandes Heures Nature.

Ces projets se coordonnent avec les stratégies du CCAS en matière de maintien à domicile des personnes âgées et de formation des seniors aux outils numériques.

Ils s'accompagnent de développement d'infrastructures adaptées, tel un DATA CENTER labellisé pour l'hébergement de données de santé, qui pourront permettre aussi d'analyser de façon sécurisée l'ensemble des données récoltées à l'occasion de la mise en œuvre des actions prévues dans le contrat local de santé et d'en améliorer le contenu.

¹ Fab Lab : contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ».

- **La politique de l'Etat dans le Doubs en matière de santé**

La préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la préfecture et ses services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé notamment par leur engagement dans le Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole : l'Etat favorise la réduction des inégalités sociales et de santé, l'accès aux soins, et encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) dans la déclinaison du Plan national de mobilisation contre les addictions, l'Etat encourage également le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif. En effet, à travers les crédits MILDECA, l'Etat finance des programmes de renforcement des compétences psychosociales validés, au bénéfice des parents et des enfants, enjeu prioritaire.

Par ailleurs, la Préfecture du Doubs, dans le cadre de l'élaboration conjointe avec le Département du Doubs, et conformément aux dispositions de la loi NOTRe², a réalisé en 2017 son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Des contrats de ruralité permettent notamment de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et de donner un meilleur accès aux droits élémentaires : l'éducation, le logement, la santé.

De plus, dans le cadre de la déclinaison départementale de la stratégie de santé 2018 – 2022, la préfecture du Doubs soutient le développement et la création des maisons de santé via les crédits contrat de ruralité et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Enfin, depuis 2015, L'Etat a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les objectifs sont de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire la consommation énergétique finale,
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles,
- augmenter la part des énergies renouvelables,
- contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique,
- mener une politique de rénovation thermique des logements,
- développer les réseaux de chaleur.

Le PCAET implique les collectivités dans tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport de personnes et de marchandises, agriculture, déchets, industrie.

² Loi NOTRe : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

- **La politique du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté en matière de santé**

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de l'installation des professionnels de santé, de la promotion de la santé sur les territoires et de l'adaptation des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE3) aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis aujourd'hui pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Elle s'est engagée avec l'ARS dans un partenariat innovant et ambitieux au travers de la signature, le 29 mars 2018, de la convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté ».

La région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la feuille de route santé 2019-2021 de la région Bourgogne-Franche-Comté adoptée par l'assemblée plénière le 27 juin 2019. Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

- **La politique du Conseil Départemental du Doubs en matière de santé**

Dans le cadre de sa politique autonomie en faveur des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH), le Département du Doubs mène depuis de nombreuses années une politique volontariste sur le champ du maintien à domicile, avec la volonté de limiter le reste à charge pour le bénéficiaire et de garantir l'accès au service d'aide à domicile en tout point du Département 7 jours sur 7 pour les personnes les plus dépendantes.

- 7 600 bénéficiaires de l'APA³ dans le Doubs au 31/12/2018 et 3 291 évaluations de 1ère demande réalisées à domicile par les travailleurs médico-sociaux du Département et 2 803 révisions de plan d'aide
- 1 823 bénéficiaires de la PCH⁴ et 868 évaluations PCH à domicile

Par ailleurs, au titre de son rôle en matière de prévention de la dépendance, le Département préside la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Ce dispositif permet de soutenir

³ APA : ici, Aide Personnalisée à l'Autonomie.

⁴ PCH : Prestation de Compensation du Handicap.

certaines initiatives développées en faveur des aînés (numérique, ateliers mémoire, activité physique adaptée...) ou encore de les soutenir à domicile par la prise en charge d'aides techniques. En 2018, ce sont 924 450 € qui ont été attribués, par le Département avec ses partenaires, pour soutenir 78 actions développées sur le territoire du Doubs.

En complément, soucieux d'accompagner les aidants qui assistent leurs proches dans tous les actes de la vie quotidienne, le Département du Doubs soutient, en 2019, 18 actions en faveur des aidants pour un montant de 105 380 €, portées par 4 structures d'aide à domicile sur tout le territoire départemental.

Par ailleurs, le Département est présent via ses missions du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) avec :

- des missions prénatales assurées par les sages-femmes (en 2017, 1 198 visites à domicile et 722 entretiens prénatals précoces réalisés) et les infirmières puéricultrices (visites à domicile ou au centre médico-social),
- des missions postnatales effectuées par les infirmières puéricultrices : visites à domicile, permanences PMI, consultations infantiles en binôme infirmière puéricultrice et médecin,
- un bilan orthoptique pour tous les enfants de petite section (3 ans). 5 874 enfants vus soit 89,8 % des enfants inscrits,
- un bilan en écoles maternelles pour tous les enfants en moyenne section et Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants de 3 et 4 ans. En 2017, 6 234 enfants ont été vus par les infirmières puéricultrices et 1 553 par les médecins,
- un contrôle et un suivi des établissements d'accueil du jeune enfant et d'accueil collectif de mineurs,
- un agrément des assistants maternels : 520 assistants maternels ont bénéficié de la formation obligatoire,
- des consultations psychologiques à destination des enfants de moins de 6 ans et de leur famille
- une prévention et une protection de l'enfance en danger en lien avec les Directions Territoriales des Solidarités Humaines (DTSH) par tous les professionnels,
- des activités de planification familiale et d'éducation familiale : 3 209 consultations effectuées par un médecin ou une sage-femme, 266 entretiens de conseil conjugal ou de planification et 633 séances d'actions collectives.

Le Département du Doubs s'engage sur deux axes importants :

L'accompagnement renforcé des jeunes enfants dans le cadre des missions de PMI : le Département prévoit à partir de la fin de l'année 2019 de déléguer à un prestataire une partie des missions des professionnels de PMI (agréments des assistants maternels), dans le cadre du plan pauvreté. L'objectif est de dégager un volume conséquent de temps de travail, pour que ces agents (puériculteurs, médecins, etc) puissent s'investir pleinement dans le suivi de la santé et du développement des enfants. Plusieurs actions vont être menées : retravailler et renforcer le bilan de santé des 4 ans (notamment suivre la mise en œuvre des préconisations formulées), développer les actions collectives et le soutien à la parentalité, assurer un suivi de la santé de tous les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, etc.

La levée des freins en matière de santé pour les bénéficiaires du RSA : dans le cadre du nouveau Plan départemental de l'insertion et de l'emploi, l'un des objectifs est de mieux structurer l'offre en matière de prise en charge de la souffrance psychique et de bilans de santé. Plus globalement, le Département va mettre en œuvre à compter de la fin de l'année 2019 une plateforme d'orientation des bénéficiaires du RSA, permettant de les aiguiller rapidement, dès leur entrée dans le droit, vers les dispositifs de diagnostic ou d'accompagnement pertinent (action financée au titre du plan pauvreté).

- **La politique santé et territoires de l'Assurance Maladie**

Sous sa bannière institutionnelle, Agir Ensemble et Protéger Chacun, l'Assurance Maladie garantit et promeut sur les territoires l'égal accès aux soins des populations.

Cette présence de terrain se caractérise notamment dans l'implication au sein des Maisons de Service au Public (MSAP), qui ont vocation à terme à se muer en Maisons France Services. Elle facilite d'autant la conduite d'actions coordonnées irriguant plusieurs axes en lien avec les thématiques du Contrat Local de Santé.

En matière d'accès aux droits et d'accès aux soins l'Assurance Maladie s'attache à augmenter le taux de recours des assurés les plus fragiles aux dispositifs sociaux de type CSS (Couverture Santé Solidaire) qui se substitue au 1er novembre 2019 à la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et à l'ACS (Aide pour une Complémentaire Santé). Elle met en œuvre son programme d'accompagnement individualise des assurés en difficulté jusqu'à la réalisation des soins et mobilise les antennes des centres d'examen de santé pour accueillir et orienter les patients les plus précaires. Depuis fin 2019, elle expérimente également un programme local d'amélioration du recours aux soins gynécologiques pour les femmes en situation de précarité.

Dans le domaine de la prévention en santé, l'Assurance Maladie est aussi un acteur majeur grâce à la conduite de nombreuses actions de prévention notamment dans les domaines du dépistage organisé des cancers, de la vaccination, notamment antigrippale, des soins buccodentaires (dispositif MT'Dents de soins gratuits pour les enfants et les jeunes), mais aussi de la lutte contre les addictions, de la prévention de l'obésité et du sport santé. 2020 marquera aussi le lancement d'un vaste programme généralisé de prévention auprès des jeunes de 16 à 25 ans.

En complément, le dispositif Sophia, d'accompagnement à distance des patients atteints de maladies chroniques, initié avec le diabète, s'étend désormais à l'asthme.

La caisse est également investie aux cotes de l'ARS et des collectivités locales dans la promotion des territoires auprès des professionnels de santé dans les zones où la démographie des professions de santé est fragile. Avec les contrats incitatifs à l'installation ou avec le forfait structure rémunérant les maisons de santé pluridisciplinaires et les centres de santé, l'Assurance Maladie favorise l'installation des professionnels libéraux et encourage l'exercice coordonné des équipes de soins primaires.

En déclinaison du programme national « Ma santé 2022 », le déploiement, à compter de fin 2019, des assistants médicaux et le soutien institutionnel avec l'ARS à l'émergence des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), vont permettre de regagner du temps médical et favoriser une meilleure prise en charge des patients, une meilleure coordination des soins et l'optimisation de la relation entre la ville et l'hôpital.

L'Assurance Maladie travaille également à la transition numérique et à la récupération de temps médical en promouvant auprès des professionnels de santé et ou des patients le DMP (Dossier Médical Partagé), les messageries sécurisées de santé, les téléséries et la télé-médecine. L'ensemble de ces dispositifs ayant pour vocation de converger vers l'Espace Numérique en Santé décrit dans la loi.

Enfin la CPAM grâce à l'intervention de ses collaborateurs dédiés (Délégués et Conseillers Assurance Maladie, Praticiens Conseils, Conseillers informatiques service) contribue quotidiennement à une meilleure coordination des soins, au virage ambulatoire et à la maîtrise des durées d'hospitalisation notamment au travers du Programme d'Accompagnement du retour à Domicile après hospitalisation (Prado). Le Doubs est

également couvert depuis fin 2019 par le dispositif PAERPA⁵ qui vise à prévenir le risque de perte d'autonomie chez les plus de 75 ans.

Pour mener ces actions, l'Assurance Maladie s'intègre naturellement dans les dispositifs animés par l'ARS et les collectivités locales (comité territorial de sante, contrats locaux de sante) et s'appuie sur un large réseau de partenaires associatifs et institutionnels du monde sanitaire et social.

- ***La politique de la MSA⁶ en matière de santé***

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses assurés et partenariale à l'ensemble de la population.

Le Contrat Local de Santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupés dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

- ***La politique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Doubs en matière de santé***

La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves s'inscrit dans les objectifs généraux de l'Ecole et vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une Ecole plus juste et plus équitable.

Elle contribue à offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages et vise à permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables.

Dans ce cadre, les élèves, de la maternelle au lycée, bénéficient :

- de bilans de santé permettant de repérer des difficultés pouvant entraver les apprentissages,
- d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivis individualisés,
- d'éducation à la santé collective et individuelle afin de développer les comportements favorables à leur santé.

Pour les élèves porteurs de handicap ou de maladie chronique, des aménagements sont mis en place pour faciliter leur scolarisation.

Concernant le repérage et la prise en charge du mal-être des élèves, l'Académie poursuit la formation au repérage de la crise suicidaire pour les personnels des établissements.

Agir pour l'amélioration du climat scolaire est une des priorités de l'école. Ceci exige une implication résolue de tous les acteurs de la communauté scolaire, sans oublier d'inclure les pratiques partenariales prenant en compte les acteurs locaux, les représentants d'autres institutions (police, gendarmerie, justice, santé, collectivités territoriales, etc.), les associations partenaires de l'école, les chercheurs en éducation...

⁵ PAERPA : Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie.

⁶ MSA : Mutualité Sociale Agricole = organisme de sécurité sociale pour les exploitants agricoles.

Le diagnostic territorial (résumé –synthèse et version intégrale disponibles sur le site internet de l'ARS)

Le diagnostic territorial du Grand-Besançon Métropole a été réalisé de septembre 2018 à juin 2019, à l'aide de données quantitatives (fournies par l'AUDAB⁷, l'INSEE⁸, l'ORS-BFC⁹, la CPAM¹⁰, l'IREPS¹¹, l'ARS, le Contrat de Ville de Besançon, CCAS, etc...), ainsi que des données qualitatives recueillies auprès des habitants, des élus et des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire.

Par souci de démocratie participative, l'avis de chacune des catégories de personnes concernées par les thématiques de santé-publique, habitants, élus ou professionnels exerçant sur le territoire de GBM, a été sollicité à l'aide d'outils adaptés : enquête « votre avis en matière de santé » auprès des Grand-Bisontin.e.s, questionnaires aux médecins généralistes, directeurs d'établissements de personnes âgées ou en situation de handicap, maires des 68 communes de GBM, focus-groupe auprès d'élèves d'élémentaire, de collège et de lycée. Le questionnaire à la population ayant obtenu 2476 réponses, les retours sont riches et suffisamment nombreux pour être considérés comme représentatifs de l'avis général des habitants, même si des biais existent (par exemple, 70% des répondants sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 52% de la population du territoire).

Les éléments figurant ci-après sont issus de ces différentes sources et constituent une synthèse de l'ensemble du diagnostic réalisé, dont la version intégrale est disponible sur le site internet de l'ARS-BFC.

Démographie

La Communauté Urbaine du Grand Besançon, dénommée « Grand Besançon Métropole » (GBM), a été créée le 01 juillet 2019. Composée de 68 communes, regroupées en 8 secteurs géographiques, elle compte près de 200 000 habitants.

Les cinq Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), à savoir Planoise, Clairs-Soleils, Orchamps-Palente, Montrapon et Grette-Cité Brûlard, sont tous situés sur la commune de Besançon et accueillent 22 000 personnes (dont 15 000 pour le seul quartier de Planoise).

A noter que la Cité Brûlard du quartier de la Grette est en cours de déconstruction.

Situation socio-économique

En fonction des secteurs et des quartiers de résidence, la situation socio-économique des habitants est contrastée, entre populations aisées et personnes moins favorisées : les 5 quartiers prioritaires et les secteurs Est, Sud-Ouest et St Vitois doivent relever le défi d'accompagner une population particulièrement fragile. Toutefois, certains critères socio-économiques tenant compte du nombre de personnes percevant l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), ces secteurs sont probablement impactés par la présence dans ces territoires de structures sanitaires ou médico-sociales majeures (CH de Novillars, 3 EHPAD sur Montferrand et Avanne).

Le CLS ayant pour objectif premier de réduire les inégalités de santé, une attention toute particulière a été apportée au recueil de l'avis des habitants les plus exposés à ces inégalités. Ainsi, trois QPV figurent parmi les cinq quartiers les plus répondants (plus de 100 participants) au questionnaire à la population en matière de santé, et Saint-Vit est la commune (hors Besançon) comptant le plus grand nombre de participants (37) à ce même questionnaire.

Dans ces territoires, les difficultés économiques, sociales et scolaires sont nombreuses : nombre important de foyers à bas revenus, bénéficiaires de minimas sociaux et/ou d'allocations particulières (APA, AAH),

⁷ AUDAB : Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté.

⁸ INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

⁹ ORS-BFC : Observatoire Régional de Santé de Bourgogne Franche-Comté.

¹⁰ CPAM : Casse Primaire d'Assurance Maladie.

¹¹ IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé.

niveau élevé de chômage des jeunes de moins de 30 ans, taux élevé d'interruption d'études à 16 ans dans la filière professionnelle, faible niveau d'études et/ou de qualification, important taux de retard scolaire, etc.

Les QPV concentrent également des problématiques liées aux incivilités, faits de délinquance, absence de respect de l'autre, violences, etc..., que déplorent la grande majorité des habitants et qui ne font que majorer l'importante souffrance psychique déjà décrite par de nombreux citoyens.

Etat de santé de la population

Sur la période 2009-2013, environ 1 370 habitants du territoire sont décédés chaque année, dont 285 avant l'âge de 65 ans (décès qualifiés de "prématurés"). Soit un taux de décès prématurés de 21% (taux régional 20,8%). Parmi ces décès prématurés, 21,2% étaient attribuables à l'alcool et au tabac.

Pour autant, les habitants de GBM auto-évaluent leur santé comme plutôt satisfaisante, avec une note majoritairement comprise entre 7 et 8 sur 10. Ils sont quasi-unanimes à avoir eu besoin d'un professionnel de santé au cours des 12 derniers mois et à déplorer le manque d'accessibilité à certains praticiens, notamment les ophtalmologistes et les gynécologues. Les 190 personnes ayant dû renoncer à consulter et/ou à se soigner, y ont été très majoritairement contraints pour des raisons de délais de rendez-vous, de manque de praticiens acceptant de nouveaux clients et pour certains soins particuliers (dentaires, optiques ou auditifs) pour des raisons de coûts.

Le taux de participation de la population-cible aux campagnes de dépistages organisés des cancers du sein et colorectal est proche des cibles du Plan Cancer 2014-2019.

En matière de surpoids des jeunes, 2 quartiers prioritaires présentent une prévalence élevée (16 à 20%) du surpoids, avec un pic à 24% au collège Diderot (Planoise).

Les problématiques liées aux addictions sont particulièrement importantes dans le quartier de Planoise, mais concernent également d'autres quartiers.

Ces thématiques de santé publique (cancer, addictions, surpoids) ne sont pas évoquées comme prioritaires par les Grand-Bisontin.e.s eux-mêmes. Il est cependant permis de penser que ces sujets potentiellement stigmatisants, poussent les personnes qui en souffrent à une forme de « tabou ». Il est également intéressant de constater que tous les toxiques addictifs ne sont pas perçus de la même façon par les habitants : quand le tabac est clairement identifié comme nocif, l'alcool est évoqué comme associé aux moments festifs et/ou conviviaux.

Santé-Environnement

Qualité de l'eau : 100% des captages sont protégés. Les ressources sont abondantes. Points de vigilance : Syndicat Intercommunal d'Auxons-Châtillon-le-Duc (pesticides à surveiller) et Source d'Arcier (réduire la teneur en pesticides).

Air extérieur : enjeu prioritaire car près d'un Grand Bisontin sur 2 réside sur une commune considérée "sensible". Air intérieur (radon) : moins d'une vingtaine de communes sont situées en zone 2, les autres (dont Besançon) sont en zone 1, pas de commune en zone 3.

Ambrosie : front de colonisation en provenance du Jura qui traverse le territoire. Ceci constitue un enjeu de mobilisation des collectivités pour prévenir la dissémination de cette plante allergisante.

Habitat : peu d'insalubrité, nombreux cas de Diogène, en augmentation. Ce diagnostic sera toutefois à approfondir (cf. PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Enquête santé auprès des habitants : Parmi les 23 thématiques de santé soumises à l'évaluation des Grand-Bisontins, les cinq thématiques pour lesquelles les répondants se sentent le plus concernés (plus de 1 100 personnes) sont l'activité physique et sportive, puis les 4 thématiques santé-environnement. Ainsi, les habitants se disent satisfaits des actions publiques menées pour garantir la qualité de l'eau du territoire,

en revanche, la qualité de l'air, la qualité des sols et l'exposition aux bruits (notamment liés à la circulation routière et rodéo urbains) sont citées comme les trois principales sources de préoccupations et d'insatisfaction des Grand-Bisontin.e.s.

Offre de santé ambulatoire

Plus d'un millier de professionnels du 1^{er} recours (médecins généralistes, infirmiers, kinés, dentistes, pharmaciens) exercent sur ce territoire. Il n'y a donc pas d'alerte sur leur densité, ni sur leur âge. Une zone comprenant les secteurs Saint-Vitois, Ouest et Sud-Ouest, apparaît toutefois sous-dotée, identifiée par l'ARS en « Zone d'action complémentaire » (ZAC) au dernier document de zonage régional des médecins, révisé en septembre 2019. En ce sens, parmi les Grand-Bisontin.e.s interrogés, les nouveaux arrivants évoquent des difficultés à trouver un médecin généraliste ou un dentiste acceptant de nouveaux patients.

Concernant les médecins spécialistes, les ophtalmologues, dermatologues et gynécologues sont peu nombreux sur le territoire, et parfois proches de la retraite (50% des 24 ophtalmologues ont plus de 60 ans). Ce manque de praticiens est très largement déploré par les Grand-Bisontins interrogés, qui sont nombreux à affirmer se déporter sur Dijon pour consulter un ophtalmologue.

Les besoins en orthophonie semblent difficilement couverts dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) d'après les professionnels exerçant dans ces établissements, ainsi que dans les quartiers prioritaires en regard des besoins spécifiques des élèves.

Actuellement, deux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sont labellisées, dans le quartier Saint-Claude de Besançon et sur la commune de Beurres (secteur Sud-Ouest), et deux autres sont en projet sur les quartiers de Planoise et la commune de Grandfontaine (secteur Sud-Ouest).

Offre de santé sanitaire

Ce territoire dispose de tous les équipements sanitaires, services d'urgence, court et moyen séjour, spécialisés, public et privé.

Pour autant, plusieurs habitants ayant répondu au questionnaire évoquent des difficultés pour accéder à certains soins ou services : accueil des urgences, soins de kinésithérapie le week-end, dentisterie d'urgence, accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie notamment.

Offre médico-sociale

Personnes âgées : 22 % de la population a plus de 75 ans (42 580 personnes). Le territoire dispose de 1221 places d'EHPAD, 458 places en Résidences Autonomie et 369 places de SSIAD¹². Le programme PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie) est déployé sur ce secteur depuis décembre 2018.

Personnes handicapées : 1 388 places en établissements et services sont autorisées à destination des enfants et adolescents, 1 029 places pour les personnes adultes.

Les besoins exprimés par les ESMS¹³ dans les domaines sanitaires et médico-sociaux concernent majoritairement les liens « ville-hôpital » et « ESMS-hôpital », avec notamment les sujets suivants : sorties d'hospitalisation, urgences, communication, formation des personnels (connaissances réciproques des institutions, spécificités de certaines prises en charge).

¹² SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile.

¹³ ESMS : Etablissement Sanitaire et Médico-Social.

Synthèse du diagnostic

MENACES	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une démographie médicale vieillissante des ophtalmologues et gynécologues ➤ Un accroissement des inégalités de santé vis-à-vis de certains professionnels de santé ➤ Des signaux d'alerte quant à la qualité de l'environnement (air, sol, bruit) ➤ Des secteurs accueillant davantage d'habitants vulnérables (Est, Sud-Ouest, St Vitois, QPV) ➤ Un vieillissement de la population, semblable à l'évolution nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La création récente de 2 centres de santé dentaire ➤ Le label « Cité éducative » à Planoise -2019 ➤ Un Projet Territorial en Santé Mentale -2019 ➤ L'expérimentation d'Un chez soi d'abord -2019 ➤ Une Plate-Forme Territoriale d'Appui (PTA) -2020 ➤ Une Communautés Professionnelles Territoriales en Santé (CPTS) -2020 ➤ La structuration en cours de l'offre en prévention ➤ Deux projets de Maisons de Santé Pluri-professionnelles à Planoise et Grandfontaine ➤ L'extension du service Vaccination au GBM
FAIBLESSES	FORCES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un accès difficile aux ophtalmologues, gynécologues, dentistes ➤ Une population précaire qui s'accroît ➤ Des contraintes budgétaires qui s'imposent à tous ➤ Des liens ville-hôpital (recours aux SAU ; sorties d'hospitalisation) en tension ➤ Une richesse de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale, préjudiciable à sa lisibilité et à sa connaissance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une volonté politique forte de prendre soin des habitants ➤ Des démarches collaboratives construites avec le 1^{er} CLS ➤ Une bonne densité médicale du 1^{er} recours ➤ Un territoire « vert » qui fait l'objet de toutes les attentions ➤ Un Contrat de Ville en cours de révision ➤ Un Conseil Local en Santé Mentale efficient ➤ La création d'une équipe mobile mixte CSAPA/CAARUD pour prendre en charge les addictions

14

A l'issue de ce diagnostic, le Comité de Pilotage (cf. les modalités de gouvernance page 17) s'est réuni le 05 juillet 2019 et a validé les thématiques prioritaires suivantes, pour la définition des orientations stratégiques et la formalisation des actions à inscrire au présent contrat :

- Santé-environnement : qualité de l'air intérieur-extérieur, perturbateurs endocriniens, évaluation d'impact en santé, nuisances sonores...
- Prévention : nutrition-santé-sport, addictions,
- Précarité,
- Lien ville-hôpital : prises en charges aux urgences, sorties d'hospitalisation,
- Accompagnement des jeunes, dont soutien à la parentalité,
- Santé mentale, avec une attention particulière pour les personnes âgées en Résidence Autonomie et les personnes en situation de précarité,
- Accès aux spécialistes et en priorité aux ophtalmologues, psychiatres et gynécologues,
- Soutien à domicile des personnes vieillissantes et/ou en perte d'autonomie.

¹⁴ SAU : Service d'Accueil des Urgence.

CSAPA : Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues.

Le Contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10 ;

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté en date du 02 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2).

Vu la délibération du Bureau du Grand Besançon Métropole en date du 28/11/2019 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire, et la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2019 approuvant le projet de Contrat Local de Santé de Besançon Grand Métropole.

Vu la délibération de la Ville de Besançon en date du 12 décembre 2019, et du CCAS en date du 11 décembre 2019,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Les signataires engagés dans le contrat :

- L'ARS
- Grand Besançon Métropole
- La Ville de Besançon
- Le CCAS de Besançon
- La Préfecture du Doubs
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
- Le Conseil Départemental du Doubs
- La Direction Départementale des Services de l'Education Nationale du Doubs
- La MSA
- La CPAM du Doubs

Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés à ce jour, qui seront associés en tant que de besoin, notamment : AIDES¹⁵-CAARUD²⁵¹⁶, ANPAA²⁵¹⁷, Croix Rouge Française, Centre dentaire humanitaire de Séquane, ADDSEA¹⁸-CSAPA¹⁹ SOLEA, Boutique Jeanne Antide, AtmoBFC, Centre Hospitalier de Novillars, Réseau Régional Sport-Santé, IREPS, Université de Bourgogne Franche-Comté,...

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Le territoire de Grand Besançon Métropole compte 68 communes, réparties en 8 secteurs.

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Secteur Nord :

- Les Auxons
- Châtillon-le-Duc
- Ecole-Valentin
- Miserey-Salines
- Tallenay

Secteur Dame Blanche (1er janvier 2017) :

- Bonnay,
- Chevroz
- Cussey-sur-l'Ognon
- Devecey
- Geneuille
- Mérey-Vieilley
- Palise
- Venise
- Vieilley

Secteur Ouest :

- Audeux
- Champagny
- Champvans-les Moulins
- Chauenne
- Chemaudin & Vaux
- Dannemarie-sur-Crète
- Franois
- Mazerolles-le-Salin
- Noironte
- Pelousey
- Pirey
- Pouilley-les-Vignes
- Serre-les-Sapins

Secteur de Besançon

¹⁵ AIDES est la première association de lutte contre le sida et les hépatites en France et en Europe, créée en 1984 et reconnue d'utilité publique.

¹⁶ CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues.

¹⁷ ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie.

¹⁸ ADDSEA : Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent.

¹⁹ CSAPA : Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

Secteur Sud-Ouest :

- Avanne-Aveney
- Beure
- Boussières
- Busy
- Grandfontaine
- Montferrand-le-Château
- Osselle-Routelle
- Rancenay
- Thoraize
- Torpes
- Vorges-les-Pins

Secteur Est :

- Amagney
- Braillans
- Chalèze
- Chalezeule
- Champoux
- Deluz
- Marchaux-Chaufontaine
- Novillars
- Roche-lez-Beaupré
- Thise
- Vaire

Secteur Plateau :

- La Chevillotte
- Fontain
- Gennes
- Le Gratteris
- Larnod
- Mamirolle
- Montfaucon
- Morre
- Nancray
- Pugey
- Saône
- La Vèze

Secteur Saint Vitois (1^{er} janvier 2017) :

- Byans-sur-Doubs
- Pouilley-Français
- Roset-Fluans
- Saint-Vit
- Velesmes-Essarts
- Villars-Saint-Georges

Article 3 : les modalités de gouvernance

- ✦ **Un Comité technique (Cotech CLS) animé par l'Animateur Santé de la collectivité et l'Animateur Territorial de Santé de l'ARS**, réunit les représentants de la Ville et du CCAS de Besançon, le représentant du Contrat de Ville au GBM et l'IREPS. En tant que de besoin, il invite des membres experts : services Santé-Environnement de l'ARS, de la Ville et/ou de GBM, Education Nationale, opérateurs, etc... Il a pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du CoPil CLS. Ce groupe de travail se réunit mensuellement.
- ✦ **Un Comité de pilotage (CoPil CLS) composé des signataires du CLS** a pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS, de définir les priorités à inscrire au plan d'action et la programmation annuelle des actions. Les membres du CoPil sont réunis 2 à 3 fois par an.
- ✦ **Une Assemblée Plénière CLS** réunit l'ensemble des acteurs du territoire et des personnes concernées par la santé, à savoir : les élus, les institutions, les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions, les représentants des usagers sur les questions de santé, les représentants d'établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux, les représentants des professionnels de santé (URPS) etc... L'assemblée plénière est réunie une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS.

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Contrat Local de Santé Grand-Besançon 2020 - 2024				
Annexe 1 : Tableau de synthèse Axes, Objectifs, Actions				
AXES DU CLS 2020-2024	OBJECTIFS PRIORITAIRES	Fiches Actions	MAITRES D'OUVRAGE, PORTEURS & ACTIONS PROPOSEES	Territoire bénéficiaire au 1 ^{er} janvier 2020
AXE 1 Favoriser l'accès aux soins de tous les Grand-Bisontin.e.s et notamment des personnes les plus vulnérables	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1 Lutter contre le non-recours aux droits communs et aux soins des personnes les plus fragiles	FA 1	CCAS de Besançon : > Mutuelle pour tous ; repérage et accompagnement des personnes non requérantes ; > Développer la connaissance réciproque des professionnels du sanitaire (libéraux et SOS médecins) et du social (CCAS) pour améliorer les parcours de santé des personnes prises en charge.	Besançon non concerné
	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2 Développer l'exercice coordonné pour améliorer l'accès aux soins de tous les habitants	FA 2	ARS : > Accompagner la création d'une ou plusieurs Communautés Professionnelles Territoriales en Santé (CPTS) qui devront prioritairement répondre aux besoins identifiés sur le territoire ; améliorer l'accès aux spécialistes (ophtalmologistes et gynécologues), améliorer l'accès aux soins non programmés, améliorer les modalités de sortie d'hospitalisation, > Accompagner les projets de création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) émergents sur le territoire (à ce jour : Grandfontaine et Planoise).	territoire du Grand Besançon Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.3 Réduire les risques induits par les addictions et le non recours aux soins	FA 3	ANPAA, Soléa & AIDES : Équipe mobile d'addictologie, mixte CSAPA/CAARUD, pour aller à la rencontre des personnes souffrant de toxicomanie, sur leur lieu de consommation, agir sur la réduction des risques et favoriser le recours aux soins.	Besançon Planoise
	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.4 Favoriser le recours des personnes sans domicile fixe et/ou précarisées, à des soins de santé adaptés et aux droits	FA 4	Boutique Jeanne Antide : FA 4-1 Actions de santé : Consultations médicales gratuites des personnes SDF, accompagnement dans le domaine de l'hygiène-santé et soins vétérinaires à leur animal. Croix Rouge Française : FA 4-2 Accueil Santé Social (remplacement CASO Médecins du Monde) Séquane : FA 4-2 Soins dentaires humanitaires (installés dans les locaux de la Croix Rouge)	territoire du Grand Besançon territoire du Grand Besançon
AXE 2 Déployer sur l'ensemble du territoire Grand-Besançon Métropole, et plus particulièrement dans les zones fragilisées, des actions de prévention et de promotion de santé publique	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1 Lutter contre les addictions, en privilégiant la prévention précoce	FA 5	ANPAA : Prévention de la consommation du tabac en milieu scolaire (classes CM1 CM2) en agissant sur les compétences psychosociales.	Besançon et QPV
	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2 Favoriser l'inclusion sociale en changeant le regard des habitants du GBM, sur les handicaps et le vieillissement	FA 6	CCAS de Besançon : BUS - Balade dans l'univers des sensibilisations ; journées de sensibilisation aux handicaps à destination des enfants, des salariés, des administrations, etc.	Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.3 Mener des actions de prévention et de promotion de la santé, auprès des habitants des quartiers politique de la Ville	FA 7 + annexe (page 2)	Ville de Besançon, Direction Hygiène Santé (DHS): Atelier Santé Ville (ASV) "Promotion et éducation à la santé" sur des thématiques reconnues comme des déterminants de santé : nutrition, hygiène bucco-dentaire, parentalité, sport-santé et de l'Activité Physique Adaptée, vaccination, dépistages des cancers, etc).	QPV
	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.4 Encourager, soutenir et développer les actions relatives au sport-santé	FA 8	Ville de Besançon, DHS et ARS : Encourager le sport-santé, dans toutes ses expressions > Suivre, accompagner et coordonner l'ensemble des projets identifiés "sport-santé" > Soutenir les dispositifs "Sport sur ordonnance" et "PASS" pour permettre à un plus grand nombre d'habitants du territoire, et des QPV, de bénéficier d'Activités Physiques Adaptées > Contribuer à la formation et à la sensibilisation des professionnels, pour promouvoir le sport sur ordonnance et l'APA.	territoire du Grand Besançon
AXE 3 Accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé, les Grand-Bisontin.e.s qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin	OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1 Veiller au bien-être psychique et à la santé mentale des enfants et des adolescents	FA 9	Centre Hospitalier de Novillars - Maison de l'adolescent/RésAdo : Dispositif « Paroles en tête ».	Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2 Soutenir les parents dans la parentalité et le développement des compétences psychosociales des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, pour les accompagner dans leur autonomie en matière de santé	FA 10	IREPS et ARS : FA 10-1 PASS SANTÉ JEUNES : - Le Site PSI, un outil d'information pour les jeunes et leur entourage ; - Le site Pass'Santé pro une plateforme de formation en e-learning. Soléa-Bis : FA 10-2 Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité d'adolescents de 12 à 16 ans (PSPF12-16).	Grand Besançon Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3 Accompagner et soutenir vers un processus de rétablissement global, les personnes souffrant d'addictions et/ ou de troubles psychiques	FA 11	CCAS de Besançon : FA 11-1 Dispositif « Un chez soi d'abord » : dispositif novateur à l'intention des personnes sans domicile stable et souffrant de troubles psychiques. CSAPA-Soléa et CCAS : FA 11-2 Dispositif TAPAJ - Travail Alternatif Payé à la Journée : favoriser le retour à l'employabilité des jeunes adultes, de 18 à 25 ans, souffrant d'addictions.	Grand Besançon Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 3.4 Accompagner les adultes et les aînés en souffrance psychique	FA 12	CCAS de Besançon : CLSM - Conseil local de santé mentale > Cellule de situations complexes : réflexion partagée afin de soutenir et d'améliorer les accompagnements des personnes en souffrance psychique. > Des commissions thématiques élaborent des projets et mettent en place des actions *Commission communication : construction d'un support de communication *Commission vieillissement : Projet santé-mentale des aînés *Commission logement : réponse AAP un chez soi d'abord (UCSA : cf. Fiche Action 11-1) *Commission inclusion / déstigmatisation : préparation des Semaines d'Information de la santé mentale (SISM).	territoire du Grand Besançon
AXE 4 Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand Bisontin.e.s	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1 Veiller à la qualité de l'air extérieur	FA 13	Services environnement de l'ARS et de GBM : Protection de la Qualité de l'air extérieur ; FA 13-1 Lutte contre l'ambrosie. Ville de Besançon, DHS - Université de Franche-Comté : FA 13-2 Pollinarium sentinelle.	Grand Besançon Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2 Veiller à la qualité de l'air intérieur	FA 14	ATMO - Ville de Besançon, DHS : FA 14-1 Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur en milieu scolaire. Services environnement de l'ARS et de GBM : FA 14-2 Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et à la santé.	Besançon Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3 Promouvoir un urbanisme favorable à la santé	FA 15	Ville de Besançon, Direction Hygiène-Santé : FA 15-1 Evaluation d'Impact en Santé (EIS). Services environnement de l'ARS et de GBM : FA 15-2 Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire.	Besançon Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.4 Encourager une alimentation envisagée dans sa globalité, favorable à la santé et respectueuse de l'environnement	FA 16	Ville de Besançon, DHS : FA 16-1 Cuisine éducative "De la fourche à la fourchette : la santé en cuisinant". Services environnement de l'ARS et de GBM : FA 16-2 Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Volet santé.	Besançon et QPV Grand Besançon
Fonctions support du CLS	Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du "Contrat Local de Santé"	FA 17	ARS et Ville de Besançon - DHS : Création et co-financement d'un poste à temps plein de coordinateur Contrat Local de Santé	Grand Besançon

Annexe 1 : Tableau de synthèse Axes, Objectifs, Actions

Les thématiques suivantes ont été identifiées comme prioritaires mais les actions restent à construire. Elles seront donc travaillées au cours de l'exécution du présent contrat, auquel elles pourront être intégrées par avenant :

- Perturbateurs endocriniens
- Nuisances sonores
- Extension du service de vaccination à l'ensemble du territoire de GBM
- Précarité énergétique
- Maladies vectorielles transmises par les piqûres de tiques
- Mobilités actives
- Alimentation de qualité pour tous, y compris des personnes en très grande précarité

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

⇒ Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances, ainsi qu'à s'informer réciproquement sur tous les sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

⇒ Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et/ou d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% du coût d'un ETP (Equivalent Temps Plein) et d'un montant plafonné à 25 000 € par an.

⇒ Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 6 : La durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi annuel présentés chaque année dans le cadre du CoPil CLS, le présent contrat peut être révisé et complété par le biais d'avenants validés en CoPil CLS et pouvant concerner notamment :

- de nouveaux partenaires qui pourront s'associer au présent contrat selon ces modalités ;
- de nouvelles orientations et actions qui pourront être ajoutées à la programmation en remplacement de celles actuellement listées dans le présent contrat.

Article 7 : Le suivi et l'évaluation

a) Le suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du CoPil CLS, sur la base des travaux du CoTech CLS et/ou des experts compétents (services environnement de l'ARS et de GBM).

b) L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle est portée par la fiche-action n°17 « fonctions supports du CLS ».

Article 8 : Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype de leur institution et autorisent à ce qu'il soit fait mention de leur identité, statut et fonction, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat, exception faite des dispositions légales relatives à la période de réserve électorale..

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 9 : Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Pour l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche Comté,
Monsieur Pierre PRIBILE,



Olivier OBRECHT
Directeur général adjoint
Directeur Général

Pour la Communauté Urbaine de Grand-Besançon Métropole,
Monsieur Gabriel BAULIEU,



Vice-Président de Grand-Besançon Métropole

Pour la Ville de Besançon,
Monsieur Jean-Louis FOUSSERET



Maire de Besançon

Pour l'Etat,
Monsieur Joël MATHURIN



Préfet du Doubs

Pour le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon,
Madame Danielle DARD,



Vice-Présidente de la Ville de Besançon

Pour le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
Madame Marie-Guite DUFAY,



Présidente

Pour le Conseil Départemental du Doubs,
Madame Christine BOUQUIN,



Présidente

Pour l'Education Nationale,
Monsieur Patrice DURAND,



Directeur Académique

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs,
Monsieur Yves THIEBAUT,



Président

Pour la Mutualité Sociale Agricole Franche-Comté,
Monsieur Jean-Marie BOULEC,



Directeur

Contrat Local de Santé Grand-Besançon 2020 - 2024
Annexe 1 : Tableau de synthèse Axes, Objectifs, Actions

AXES DU CLS 2020-2024	OBJECTIFS PRIORITAIRES	Fiches Actions	MAITRES D'OUVRAGE, PORTEURS & ACTIONS PROPOSEES	Territoire bénéficiaire au 1 ^{er} janvier 2020
AXE 1 Favoriser l'accès aux soins de tous les Grand-Bisontin.e.s et notamment des personnes les plus vulnérables	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1 Lutter contre le non-recours aux droits communs et aux soins des personnes les plus fragiles	FA 1	CCAS de Besançon : > Mutuelle pour tous ; repérage et accompagnement des personnes non requérantes ; > Développer la connaissance réciproque des professionnels du sanitaire (libéraux et SOS médecins) et du social (CCAS) pour améliorer les parcours de santé des personnes prises en charge.	Besançon non concerné
	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2 Développer l'exercice coordonné pour améliorer l'accès aux soins de tous les habitants	FA 2	ARS : > Accompagner la création d'une ou plusieurs Communautés Professionnelles Territoriales en Santé (CPTS) qui devront prioritairement répondre aux besoins identifiés sur le territoire : améliorer l'accès aux spécialistes (ophtalmologistes et gynécologues), améliorer l'accès aux soins non programmés, améliorer les modalités de sortie d'hospitalisation. > Accompagner les projets de création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) émergents sur le territoire (à ce jour : Grandfontaine et Planoise).	territoire du Grand Besançon Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.3 Réduire les risques induits par les addictions et le non recours aux soins	FA 3	ANPAA, Soléa & AIDES : Equipe mobile d'addictologie, mixte CSAPA/CAARUD, pour aller à la rencontre des personnes souffrant de toxicomanie, sur leur lieu de consommation, agir sur la réduction des risques et favoriser le recours aux soins.	Besançon Planoise
	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.4 Favoriser le recours des personnes sans domicile fixe et/ou précarisées, à des soins de santé adaptés et aux droits	FA 4	Boutique Jeanne Antide : FA 4-1 Actions de santé : Consultations médicales gratuites des personnes SDF, accompagnement dans le domaine de l'hygiène-santé et soins vétérinaires à leur animal. Croix Rouge Française : FA 4-2 Accueil Santé Social (remplacement CASO Médecins du Monde) Séquane : FA 4-2 Soins dentaires humanitaires (installés dans les locaux de la Croix Rouge)	territoire du Grand Besançon territoire du Grand Besançon
AXE 2 Déployer sur l'ensemble du territoire Grand-Besançon Métropole, et plus particulièrement dans les zones fragilisées, des actions de prévention et de promotion de santé publique	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1 Lutter contre les addictions, en privilégiant la prévention précoce	FA 5	ANPAA : Prévention de la consommation du tabac en milieu scolaire (classes CM1 CM2) en agissant sur les compétences psychosociales.	Besançon et QPV
	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2 Favoriser l'inclusion sociale en changeant le regard des habitants du GBM, sur les handicaps et le vieillissement	FA 6	CCAS de Besançon : BUS - Balade dans l'univers des sensibilisations ; journées de sensibilisation aux handicaps à destination des enfants, des salariés, des administrations, etc.	Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.3 Mener des actions de prévention et de promotion de la santé, auprès des habitants des quartiers politique de la Ville	FA 7 + annexe (page 2)	Ville de Besançon, Direction Hygiène Santé (DHS): Atelier Santé Ville (ASV) "Promotion et éducation à la santé" sur des thématiques reconnues comme des déterminants de santé : nutrition, hygiène bucco-dentaire, parentalité, sport-santé et de l'Activité Physique Adaptée, vaccination, dépistages des cancers, etc].	QPV
	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.4 Encourager, soutenir et développer les actions relatives au sport-santé	FA 8	Ville de Besançon, DHS et ARS : Encourager le sport-santé, dans toutes ses expressions > Suivre, accompagner et coordonner l'ensemble des projets identifiés "sport-santé" > Soutenir les dispositifs "Sport sur ordonnance" et "PASS" pour permettre à un plus grand nombre d'habitants du territoire, et des QPV, de bénéficier d'Activités Physiques Adaptées (APA). > Contribuer à la formation et à la sensibilisation des professionnels, pour promouvoir le sport sur ordonnance et l'APA.	territoire du Grand Besançon
AXE 3 Accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé, les Grand-Bisontin.e.s qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin	OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1 Veiller au bien-être psychique et à la santé mentale des enfants et des adolescents	FA 9	Centre Hospitalier de Novillars - Maison de l'adolescent/RésAdo : Dispositif « Paroles en tête ».	Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2 Soutenir les parents dans la parentalité et le développement des compétences psychosociales de l'enfant, des adolescents et des jeunes adultes, pour les accompagner dans leur autonomie en matière de santé	FA 10	IREPS et ARS : FA 10-1 PASS SANTE JEUNES : - Le Site PSJ, un outil d'information pour les jeunes et leur entourage ; - Le site Pass/Santé pro une plateforme de formation en e-learning. Soléa-Bis : FA 10-2 Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité d'adolescents de 12 à 16 ans (PSPF12-16).	Grand Besançon Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3 Accompagner et soutenir vers un processus de rétablissement global, les personnes souffrant d'addictions et/ ou de troubles psychiques	FA 11	CCAS de Besançon : FA 11-1 Dispositif « Un chez soi d'abord » : dispositif novateur à l'intention des personnes sans domicile stable et souffrant de troubles psychiques. CSAPA-Soléa et CCAS : FA 11-2 Dispositif TAPAJ – Travail Alternatif Payé à la journée : favoriser le retour à l'employabilité des jeunes adultes, de 18 à 25 ans, souffrant d'addictions.	Grand Besançon Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 3.4 Accompagner les adultes et les aînés en souffrance psychique	FA 12	CCAS de Besançon : CLSM - Conseil local de santé mentale > Cellule de situations complexes : réflexion partagée afin de soutenir et d'améliorer les accompagnements des personnes en souffrance psychique, > Des commissions thématiques élaborent des projets et mettent en place des actions *Commission communication : construction d'un support de communication *Commission vieillissement : Projet santé-mentale des aînés *Commission logement : réponse AAP un chez soi d'abord (UCSA : cf. Fiche Action 11-1) *Commission inclusion / déstigmatisation : préparation des Semaines d'information de la santé mentale (SISM).	territoire du Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1 Veiller à la qualité de l'air extérieur	FA 13	Services environnement de l'ARS et de GBM : Protection de la Qualité de l'air extérieur : FA 13-1 Lutte contre l'ambrosiologie. Ville de Besançon, DHS - Université de Franche-Comté : FA 13-2 Pollinarium sentinelle.	Grand Besançon Grand Besançon
AXE 4 Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2 Veiller à la qualité de l'air intérieur	FA 14	ATMO - Ville de Besançon, DHS : FA 14-1 Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur en milieu scolaire. Services environnement de l'ARS et de GBM : FA 14-2 Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et à la santé.	Besançon Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3 Promouvoir un urbanisme favorable à la santé	FA 15	Ville de Besançon, Direction Hygiène-Santé : FA 15-1 Evaluation d'Impact en Santé (EIS). Services environnement de l'ARS et de GBM : FA 15-2 Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire.	Besançon Planoise Grand Besançon
	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.4 Encourager une alimentation envisagée dans sa globalité, favorable à la santé et respectueuse de l'environnement	FA 16	Ville de Besançon, DHS : FA 16-1 Cuisine éducative "De la fourche à la fourchette : la santé en cuisinant" Services environnement de l'ARS et de GBM : FA 16-2 Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Volet santé.	Besançon et QPV Grand Besançon
	Fonctions support du CLS	FA 17	ARS et Ville de Besançon - DHS : Création et co-financement d'un poste à temps plein de coordinateur Contrat Local de Santé	Grand Besançon

Contrat Local de Santé Grand-Besançon 2020 – 2024
Annexe 2 : Fiches actions 1 à 17

AXE 1 Favoriser l'accès aux soins de tous les Grand-Bisontin.e.s et notamment des personnes les plus vulnérables.....	3
Fiche action n°1_Lutte contre le non-recours aux droits et services de santé	3
Fiche action n° 2_Développer l'exercice coordonné	5
Fiche action n° 3_Equipe mobile d'addictologie mixte CSAPA/CAARUD	7
Fiche action n° 4 Accès des plus précaires aux soins et aux droits	9
4-1 : Actions de Santé à la Boutique Jeanne Antide	9
4-2 : Centre « Accueil Santé Social » Croix Rouge Française	11
AXE 2_Déployer sur l'ensemble du territoire Grand-Besançon Métropole, et plus particulièrement dans les zones fragilisées, des actions de prévention et de promotion de santé publique	13
Fiche action n° 5_Prévention précoce du tabagisme	13
Fiche action n° 6_Balade dans l'univers des sensibilisations (BUS)	15
Fiche action n° 7_L'Atelier Santé-Ville.....	17
Fiche action n°8_Encourager le Sport-Santé, dans toutes ses expressions	20
AXE 3_Accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé, les Grand-Bisontin.e.s qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin	24
Fiche action n° 9 Paroles en tête	24
Fiche action n° 10 Soutien à la parentalité et à l'autonomie des plus jeunes	26
10-1 : PASS Santé Jeunes	26
10-2 : Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (12-16 ans)	28
Fiche action n° 11 U.C.S.A. et T.A.P.A.J.....	30
11-1 : Un Chez Soi d'Abord (U.C.S.A.).....	30
11-2 : Travail Alternatif Payé A la Journée (T.A.P.A.J.)	32
Fiche action n° 12_Conseil Local de Santé Mentale du Grand Besançon	34
AXE 4_Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s.....	37
Fiche action n° 13 Qualité de l'air extérieur	37
13-1 : Lutte contre l'ambrosie et prévention de sa prolifération.....	37
13-2 : Création d'un pollinarium sentinelle ® en Franche-Comté	39

Fiche action n° 14 Qualité de l'air intérieur.....	42
14-1 : Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur en milieu scolaire.....	42
14-2 : Informer, sensibiliser sur la qualité de l'air et la santé	44
Fiche action n° 15 Urbanisme favorable à la santé	46
15-1 : Evaluation d'Impact en Santé (EIS).....	46
15-2 : Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire	48
Fiche action n° 16 Alimentation favorable à la santé.....	50
16-1 : CUISINE EDUCATIVE « de la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant ».....	50
16-2 : Projet alimentaire territorial (PAT) – volet santé.....	52
AXES 1 à 4_Communication, animation et évaluation du Contrat Local de Santé	54
Fiche action n° 17_Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé	54

AXE 1

Favoriser l'accès aux soins de tous les Grand-Bisontin.e.s
et notamment des personnes les plus vulnérables

Fiche action n°1

Lutte contre le non-recours aux droits et services de santé

Motivation de l'action, contexte

- Pour une grande partie des publics accueillis au CCAS, le non-recours est une réalité du fait de la complexité des démarches, des coûts liés aux soins ou aux démarches, de problèmes de mobilité, de stigmatisation ou de difficultés à élaborer une démarche de soins...
- Nombre d'usagers du CCAS ne sont pas familiers avec le système de santé, ses exigences et son offre de soins (médecin traitant référent, sage-femme pouvant réaliser des consultations gynécologiques, etc.)
- Certains professionnels de santé sont confrontés à des difficultés pour orienter efficacement et sans rupture de parcours des personnes vulnérables, en situations complexes et/ou de grande précarité, auscultées de façon ponctuelle dans un cadre d'urgence sanitaire.

Objectif de l'action

OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1

Lutter contre le non-recours aux droits communs et aux soins des personnes les plus fragiles

Description du projet

Résumé :

Contribuer à la prévention et accompagner les bisontins dans leurs accès aux droits, coordonner un réseau de partenaires par le biais de différentes actions :
Mutuelle pour tous Visa Santé : Proposer aux habitants de Besançon une mutuelle qui soit concurrentielle en terme de coût, tout en présentant de bonnes garanties en lien avec ACTIOM (association d'assurés qui propose à ses membres un contrat santé de groupe à un tarif attractif) ; accompagner les personnes vulnérables dans les démarches nécessaires pour en bénéficier

Convention SOS Médecins : l'association SOS Médecins peut solliciter un référent du CCAS pour toute alerte ou information pour les personnes en situation de précarité, d'isolement ou de dépendance nécessitant une orientation ou un accompagnement social

Convention CPAM : coopérations des acteurs du CCAS et de la CPAM pour un accès amélioré aux informations afin de limiter le non-recours et développer un partenariat autour de la prévention et la promotion à la santé

Développement du rapprochement santé-social : développer l'organisation de rencontres périodiques entre acteurs du CCAS et les professionnels médicaux libéraux par quartiers afin d'échanger sur les problématiques rencontrées et faciliter le recours aux droits

Objectifs :

- Faciliter le recours aux dispositifs de prise en charge de droit commun existants,
- Améliorer l'accès aux droits et à la santé pour lutter contre le non-recours du plus grand nombre.
- Limiter les ruptures de parcours des personnes par une meilleure connaissance des professionnels du territoire et des compétences de chacun d'eux

Porteur de l'action : CCAS de Besançon

Partenaires, acteurs à mobiliser : ACTIOM, CPAM, Professionnels de santé, PASS, SOS Médecins

	<p>Population bénéficiaire : Tous les habitants de Besançon (ou travaillant à Besançon pour bénéficier de Visa Santé) ; les professionnels sanitaires, médicaux et médico-sociaux du territoire</p> <p>Territoire concerné : Besançon</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation du nombre d'habitants bénéficiant d'une complémentaire santé, ➤ Augmentation du nombre d'usagers du CCAS recourant à des soins de santé de droit commun, ➤ Meilleure connaissance des professionnels du territoire entre eux
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - ACTIOM : convention signée avec le CCAS pour 3 ans (2019-2021) - Pour les autres actions : suivi annuel
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actiom : environ 10 000€ pour la communication - Conventions : nécessité de valorisation des coûts RH <p>Taux d'intervention ARS : /</p> <p>Cofinancements : /</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délais de réponse aux demandes d'adhésions et de prise en charge des nouveaux adhérents par ACTIOM - Nombre de contrats complémentaire santé signés - Nombre de réunions entre professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux effectives sur l'année - Nombre de professionnels de santé participant aux réunions - Nombre de sollicitations du CCAS par SOS Médecins <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Référent santé du Service santé sociale et handicap du CCAS</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023 : 3.1 Répondre aux besoins de santé des plus démunis ; Objectif général n°1: favoriser une communication et une diffusion de l'information adaptées aux publics du PRAPS ; Objectif général n°2 : renforcer l'interconnaissance entre acteurs pour une approche globale de la santé des publics en situation de précarité et une meilleure transition vers l'offre de droit commun ; Objectif général n°4 : adapter les réponses d'accès à l'offre de prévention et aux soins permettant de prévenir le risque de sortie du droit commun ou conduisant vers celui-ci.</p> <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 - juin 2023 Parcours précarité vulnérabilité Evolution de l'offre médico-sociale : Personnes en difficultés spécifiques <p>Autre plan/programme/politique : /</p>

AXE 1
favoriser l'accès aux soins de tous les Grand-Bisontin.e.s
et notamment des personnes les plus vulnérables

Fiche action n° 2
Développer l'exercice coordonné

Motivation de l'action, contexte	Le diagnostic de l'offre de santé 2018-2019 de Grand Besançon Métropole a mis en évidence des problématiques récurrentes en matière d'accès aux soins : lien ville-hôpital (urgences et sorties d'hospitalisation), accès aux spécialistes (notamment ophtalmologues, dermatologues et gynécologues) et à la prévention. A cet égard, les dispositifs favorisant l'exercice coordonné (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles -MSP-, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé -CPTS- représentent un levier d'action important).
Objectif de l'action	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2 Favoriser l'exercice coordonné pour améliorer l'accès aux soins de tous les habitants
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CPTS : accompagner la création d'une ou plusieurs CPTS qui devront prioritairement répondre aux besoins identifiés : améliorer l'accès aux spécialistes, améliorer l'accès aux soins non programmés, aux soins d'urgences, améliorer les modalités de sortie d'hospitalisation, éviter les points de rupture dans les parcours de santé, systématiser le partage d'informations sécurisé -eticss-. • MSP : accompagner les projets de création qui émergent sur le territoire et répondre aux besoins spécifiques de la patientèle. A ce jour : Grandfontaine et Planoise. <p>Porteur de l'action : URPS, ordres, professionnels de santé libéraux volontaires pour la CPTS. Promoteurs pour les MSP.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, FEMASCO, CPAM, MSA services, CHRU, professionnels de santé libéraux, établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, Plate-Forme Territoriale d'Appui (PTA).</p> <p>Population bénéficiaire : toute la population du territoire relevant du périmètre qui aura été défini pour la(es) CPTS.</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole.</p>
Résultats attendus	Amélioration des parcours de santé des patients notamment en situation d'urgence, en sortie d'hospitalisation, dans leur accès aux médecins spécialistes. En MSP, réponses aux besoins spécifiques identifiés parmi la clientèle.
Calendrier prévisionnel	CPTS : démarrage des travaux fin 2019 pour une création juridique en 2020. MSP : labellisation de Grandfontaine fin 2019, labellisation de Planoise en 2020.
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : à définir en 2020. Taux d'intervention ARS : 100% FIR. accompagnement financier à la formalisation du projet de santé et à la coordination, mise à disposition d'outil de formalisation des projets, accompagnement méthodologique.

	Cofinancements : CPAM –Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● CPTS : production de la lettre d'intention fin 2019, rédaction du projet de santé sur le 1^{er} semestre 2020 et création juridique sur le second semestre 2020. ● MSP : labellisation des 2 projets d'ici fin 2020. <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : rapports d'activité</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS 2018-2028 :</p> <p>Lien parcours : ARS BFC Département Accès aux Soins Primaires et Urgents (ASPU)</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <p>Plan gouvernemental pour l'égal accès aux soins 2017</p> <p>Plan gouvernemental MA SANTE 2022</p>

AXE 1
Favoriser l'accès aux soins de tous les Grand-Bisontin.e.s
et notamment des personnes les plus vulnérables

Fiche action n° 3

Equipe mobile d'addictologie mixte CSAPA/CAARUD

Motivation de l'action, contexte	Projet né à la demande des élus du Grand Besançon afin d'intervenir auprès des personnes présentant des addictions notamment des consommateurs de produits psychoactifs sur le Quartier de Planoise : consommateurs générant à la fois des problèmes de sécurité/d'ordre public mais aussi de santé publique. Report des consommateurs de « la Grette » sur Planoise augmentant et concentrant cette population. Volet répressif mis en œuvre, besoins d'accompagnement renforcé en prévention/Réduction des risques/prises en charge en soins.
Objectif de l'action	OBJECTIF PRIORITAIRE 1.3 : Réduire les risques induits par les addictions et le non-recours aux soins
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des actions de réduction des risques chez les usagers de produits psycho actifs sur Planoise ✓ Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de consommation de produits psychoactifs dans Planoise ✓ Promouvoir les actions de médiation sur le secteur de Planoise. <p>Dans le cadre de maraudes sur Planoise, l'équipe mobile intervient auprès des personnes rencontrant des problématiques en lien avec la consommation des produits psycho actifs (licite et illicite), dont notamment un public en grande précarité, dans leur environnement de vie (hors domicile, sauf à leur demande). Elle accompagne les personnes rencontrées, dans une démarche de santé globale adaptée à leurs besoins, les oriente vers les structures compétentes et est en lien avec les acteurs de santé, du social et du médicaux sociaux investis dans le champ de la précarité.</p> <p>L'action mobilise un professionnel de chacune des trois structures pluridisciplinaires, une demi-journée par semaine (lundi après-midi) et utilise un véhicule de AIDeS pour réaliser les déplacements, les maraudes et le soutien à la distribution du matériel.</p> <p>Porteur de l'action : AIDeS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CSAPA ANPAA 25 et CSAPA SOLEA</p> <p>Population bénéficiaire : Adultes de 18 à 55 ans, usagers de drogues, personnes sans domicile fixe, personnes en difficultés socio-économique.</p> <p>Territoire concerné : Besançon / Quartier Planoise</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'actions auprès des usagers de produits psycho actifs sur Planoise ✓ Sensibilisation des consommateurs aux risques de transmission VIH/VHC liés à leurs pratiques de consommation des produits ✓ Mise à disposition de matériel de prévention ✓ Orientations des usagers vers le système de soin, les structures médicaux-sociales investis dans le champ de la précarité ✓ Message de réduction des risques

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation des consommateurs de produits quant à l'importance de la récupération du matériel souillé ✓ Médiation avec les riverains.
Calendrier prévisionnel	Interventions hebdomadaires (lundis après-midi).
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 23.000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0 FIR (budget de fonctionnement des 3 structures – ONDAM)</p> <p>Cofinancements : MILDECA, CGET, Ville de Besançon, GBM...</p>
Indicateurs	<p>Description : nombre de maraudes effectuées, nombre de personnes vues, typologie des personnes vues, nombre de médiations menées, nombre de personnes inscrites dans une démarche de soins.</p> <p>Valeur initiale : 0. Expérimentation débutée en 2019.</p> <p>Fréquence de mesure : une fois par année civile.</p> <p>Source : rapport d'activité annuel. Direction Sécurité et Tranquillité Publique</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>2 : « Accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits ».</p> <p>4 : « Fluidifier les parcours pour mieux accompagner les usagers ».</p> <p>Lien parcours : ADDICTIONS en lien avec PRECARITE-VULNERABILITE : Objectif général n°4 : « adapter les réponses d'accès à l'offre de prévention et aux soins permettant de prévenir le risque de sortie du droit commun ou conduisant vers celui-ci ».</p> <p>Autre plan/programme/politique : /</p>

AXE 1

Favoriser l'accès aux soins des tous les Grand-Bisontin.e.s et notamment des personnes les plus vulnérables

Fiche action n° 4 : Accès des plus précaires aux soins et aux droits

4-1 : Actions de Santé à la Boutique Jeanne Antide

Motivation de l'action, contexte	<p>Plus d'un millier de personnes sont sans domicile fixe à Besançon. La Boutique Jeanne Antide reçoit chaque année plus de 1 500 personnes différentes, sans domicile fixe et/ou en situation de grande précarité. Malgré la présence de services et dispositifs offrant des consultations gratuites, il est constaté de nombreuses situations de non-recours aux soins. Cette population souffre en outre de problèmes d'addictions et/ou de troubles psychiques. Les situations de violence sont fréquentes. La Boutique Jeanne ANTIDE est un lieu qui, par une approche globale, favorise la réinscription de ses usagers dans un parcours d'insertion sociale : L'accès aux soins est indispensable au sein de cette prise en charge.</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 1.4 Favoriser le recours des personnes sans domicile fixe et/ou précarisées, à des soins de santé adaptés et aux droits</p>
Description du projet	<p>Résumé : Cette offre vient compléter les services proposés dans le cadre de l'accueil de jour et de la restauration sociale pour répondre aux besoins spécifiques de cette population. Elle propose des soins de médecine générale (consultations, suivis médicaux, vaccinations) et met à disposition des personnes des produits d'hygiène de base.</p> <p>En soins spécifiques, des consultations sont proposées par les professionnels des structures d'addictologie (permanences gratuites et hebdomadaires de l'ANPAA et de Soléa), par des infirmiers psychiatriques des ateliers de santé de proximité (dépendants du CH de Novillars et subordonnés au CCAS), et des interventions du Centre de Lutte Antituberculeux en tant que de besoin. Des consultations vétérinaires pour les animaux de compagnie complètent le dispositif : vaccinations, soins, conseils.</p> <p>Porteur de l'action : Boutique Jeanne Antide</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : PASS CHRU, Accueil Santé Social de La Croix Rouge, CCAS de la Ville de Besançon, structures d'addictologie - CSAPA ANPAA, CSAPA SOLEA, CAARUD - AIDES, Centre de Lutte antituberculeux - CLAT- de l'AHSFC, centre de vaccination, ateliers de santé de proximité.</p> <p>Population bénéficiaire : usagers sans domicile fixe et/ou en situation d'exclusion et de grande précarité.</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p>
Résultats attendus	<p>Permettre au public en grande précarité d'accéder à des soins médicaux courants et/ou spécifiques, de s'inscrire dans un parcours de santé, de favoriser leur retour à l'inclusion (par exemple en aidant à la prise de conscience en matière d'hygiène corporelle, à une réappropriation de l'image de soi...).</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Action déjà mise en œuvre</p>

Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 20 000 € (Personnel, Médecin généraliste, Achat de produits d'hygiène et fournitures diverses, Frais vétérinaires, Médicaments)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100% FIR</p> <p>Cofinancements : /</p>
Indicateurs	<p>Description : nombre de consultations médicales et vétérinaires délivrées, nombre d'interventions des structures d'addictologie, du CLAT, des infirmiers psychiatriques.</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : rapport d'activité</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS 2018-2028 : 2 – Accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits</p> <p>Lien parcours : 2.3 Parcours Vulnérabilité - Objectif général n°4 : « adapter les réponses d'accès à l'offre de prévention et aux soins permettant de prévenir le risque de sortie du droit commun ou conduisant vers celui-ci ». Objectif opérationnel : « aller vers les personnes socialement les plus éloignées du système de santé et de son offre de droit commun pour leur permettre de l'intégrer ou de le réintégrer. »</p> <p>Autre plan/programme/politique : /</p>

AXE 1

Favoriser l'accès aux soins des tous les Grand-Bisontin.e.s et notamment des personnes les plus vulnérables

Fiche action n° 4 : Accès des plus précaires aux soins et aux droits

4-2 : Centre « Accueil Santé Social » Croix Rouge Française

Motivation de l'action, contexte	<p>Le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation (CASO) a été fermé début 2019 par Médecins du Monde. Dès lors se posait la question de la reprise de cette activité qui bénéficie à plus de 600 patients chaque année. La reprise par la PASS du CHRU n'a pas pu être concrétisée.</p> <p>L'association « Centre dentaire humanitaire de Séquane » a pris la succession en 2019 de l'association « cabinet dentaire humanitaire de Franche-Comté. Elle est à la recherche de nouveaux locaux pour réinstaller son activité qui bénéficie à environ 250 patients par an.</p> <p>La Croix Rouge Française a accepté de créer un Centre Accueil Santé Social qui permettra d'héberger les deux activités (ex CASO et centre dentaire).</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 1.4 Favoriser le recours des personnes sans domicile fixe et/ou précarisées, à des soins de santé adaptés et aux droits</p>
Description du projet	<p>L'objectif général est de « favoriser l'accès aux soins et aux droits des personnes précarisées, sans droits ouverts ou avec des droits incomplets à l'accès aux soins ».</p> <p>Résumé : L'objectif général de l'Accueil Santé Social de la Croix-Rouge française est de favoriser l'accès aux soins et aux droits à toutes les personnes en situation de précarité, sans condition, quelles que soient leurs origines sociales, géographiques, ethniques ou religieuses.</p> <p>Les 2 objectifs opérationnels principaux de l'Accueil Santé Social sont : Offrir à toutes les personnes qui se présentent un accès à des soins de santé gratuits et de qualité par la prise en charge des premiers soins ambulatoires possibles et l'orientation vers des structures plus spécialisées en cas de nécessité ou d'urgence ; Donner à toutes ces personnes un accès à des droits effectifs en orientant et en accompagnant les personnes accueillies vers le droit commun dès que cela est réalisable.</p> <p>Dans ce même cadre d'intervention, le centre dentaire apportera des soins dentaires d'urgence pour soulager les personnes qui souffrent. Elles seront ensuite accompagnées vers les dispositifs de droit commun.</p> <p>Porteurs de l'action : délégation territoriale du Doubs de la Croix-Rouge française et centre dentaire humanitaire de Séquane.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none">– Partenaires médicaux (PASS CHRU, CLAT, GEGIOD, CeGIDD, EMPP, médecine libérale) ;– Partenaires sociaux (CCAS, PMI, ASE, SAAS, partenaires associatifs tels que CIMADE, SOLMIRE, etc.).– Opérateurs : structures d'addictologie –CSAPA ANPAA, CSAPA SOLEA, AIDES CAARUD, centre de lutte anti tuberculeux, centre de vaccination, ateliers santé de proximité. <p>Population bénéficiaire : personnes sans droits ouverts ou droits incomplets à l'accès aux soins.</p>

	<p>Lieu : 7 avenue Cusenier dans le centre-ville de Besançon. Cette localisation est importante car elle est aisément accessible par la population cible, souvent située au centre des villes.</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole.</p>
Résultats attendus	Un accès aux soins et aux droits pour tous, premières réponses aux besoins de santé des personnes concernées, recours évités aux services des urgences, pré-diagnostic, etc.
Calendrier prévisionnel	<p>L'Accueil Santé Social de la Croix-Rouge Française est ouvert depuis août 2019 2 demi-journées par semaine.</p> <p>Le centre dentaire ouvrira ½ journée par semaine en 2020.</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p><u>Accueil Santé Social</u> : 22 363 €.</p> <p><u>Activité dentaire</u> : 18 270 € (dont dépenses ponctuelles liées à l'ouverture).</p> <p>Taux d'intervention ARS :</p> <p><u>Accueil Santé Social</u> : 45% FIR (10 000 €)</p> <p><u>Activité dentaire</u> : à déterminer en 2020</p> <p>Co-financements : URPS pour le centre dentaire en 2020</p>
Indicateurs	<p>Description : Centre Accueil Santé Social et centre dentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de patients accueillis (file active), - nombre de consultations réalisées, - nombre d'heures de permanence, - nombre de bénévoles, - les partenaires sollicités, - étude annuelle de population accueillie par : sexe et âge (MNA), par profil (couverture des droits), par étiologie (médecine générale, gynécologie), par provenance (EU, hors EU, Afrique, etc.), etc. - Les charges et produits de fonctionnement annuel de l'Accueil Santé Social hors activité dentaire, ainsi que l'évaluation du coût et du volume des médicaments fournis par la Pharmacie Humanitaire Internationale (PHI). <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : réalisée dans le cadre du rapport d'activité adressé annuellement à l'ARS</p> <p>Source : rapports d'activité annuels</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : 2 – Accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits</p> <p>Lien parcours : 2.3 Parcours Précarité Vulnérabilité.</p> <p>Objectif général n°4 : adapter les réponses d'accès à l'offre de prévention et aux soins permettant de prévenir le risque de sortie du droit commun ou conduisant vers celui-ci.</p> <p>Objectif opérationnel : aller vers les personnes socialement les plus éloignées du système de santé et de son offre de droit commun pour leur permettre de l'intégrer ou de le réintégrer.</p> <p>Autre plan/programme/politique : Favoriser les liens avec les associations locales pour mieux répondre aux besoins spécifiques des populations précarisées : accès aux soins, aux droits au logement mais également à l'aide alimentaire et vestimentaire.</p>

AXE 2

Déployer sur l'ensemble du territoire Grand-Besançon Métropole, et plus particulièrement dans les zones fragilisées, des actions de prévention et de promotion de santé publique

Fiche action n° 5

Prévention précoce du tabagisme

Motivation de l'action, contexte	<p>« Les conduites addictives sont un problème majeur de santé publique justifiant une politique de prévention, de soin et de réduction des risques et des dommages [...] décès [...] impacts médicaux (maladies chroniques) sociaux [...]. Toutes les catégories de la population sont concernées mais certains publics sont plus vulnérables, notamment les adolescents.</p> <p>Il importe ainsi de souligner la vulnérabilité particulière du cerveau de l'adolescent aux substances psychoactives dans le cadre du processus de maturation cérébrale (jusqu'à 25 ans). Quel que soit le produit considéré, la précocité de l'expérimentation et de l'entrée dans la consommation accroît les risques de dépendance ultérieure et les dommages conséquents. Le marketing/publicité à destination des adolescents ainsi que leur appétence à expérimenter et à rechercher des sensations rendent ce public d'autant plus vulnérable.</p> <p>Du fait du caractère multifactoriel des addictions, la prise en charge nécessite une approche globale, avec des interventions diversifiées et coordonnées. »¹</p> <p>Les données de consommation du tabac chez les jeunes : Le cycle des élèves en CM1/CM2 coïncide avec le début de la consolidation du sentiment de compétence scolaire (entre 9-12 ans environ). Des manifestations témoignant d'une baisse d'estime de soi ou d'un manque de motivation scolaire apparaissent chez certains; un phénomène qui touche de plus en plus de jeunes jusqu'au milieu du secondaire. L'enfant prend également conscience de ses limites et réalise que l'image qu'il se fait de lui-même peut différer de la perception des autres. La possibilité de vivre des expériences positives à l'école et d'être valorisé, malgré toute difficulté dans son apprentissage, participe au maintien de son estime de soi et de sa motivation.</p>
Objectif de l'action	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1 Lutter contre les addictions, en privilégiant la prévention précoce
Description du projet	<p>Résumé : programme de prévention et d'éducation à la santé, par le développement des compétences psychosociales des enfants de classes de cm1 et cm2, visant à prévenir la consommation du tabac en milieu scolaire.</p> <p>Programme de 5 séances dans le cadre d'un univers imaginaire dédié, une identité visuelle adaptée et un escape-game.</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 animateurs de prévention (1 à Besançon, 1 à Montbéliard) : mise en œuvre- 1 chargé de projet / 1 directeur : conception, réalisation- Co – élaboration de la mise en œuvre de l'animation avec l'enseignant- Supports interactifs avec l'élève : livret de l'élève- Séance d'information des parents et suivi interactif <p>Porteur de l'action : ANPAA 25</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : éducation nationale</p>

¹ ARS. Schéma régional de santé, Projet régional de santé 2018-2023. Parcours addictions, Contexte et problématique. p.211

	<p>Population bénéficiaire : ensemble des enfants de classes primaires CM1-CM2, d'un même établissement scolaire (2 établissements soit 4 classes) ; population bisontine dans son ensemble et habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui font l'objet du contrat de ville signé en février 2015.</p> <p>Territoire concerné : 2 établissements scolaires : 1 au centre-ville et 1 en quartier prioritaire de Besançon.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Imprégnation des messages autour des Compétences Psycho Sociales sur : esprit critique, affirmation de soi, gestion des émotions - Amélioration des connaissances des élèves - Amélioration/modification des habitudes favorables à la santé - Diminution du nombre d'élèves ayant consommé ou tenté de consommer - Diminution du nombre d'élèves ayant un ou deux parents consommateurs de tabac
Calendrier prévisionnel	<p>Calendrier scolaire / conditions d'implantation dans l'établissement Dernier trimestre 2019 pour la phase test sur 1 école élémentaire (Fanart ?)</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 7 380 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0 FIR (15% intervention animateur réalisation des actions en séances CM2 – ONDAM Prévention)</p> <p>Cofinancements : Ville de Besançon</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protocole d'évaluation réalisé avec la supervision de l'observatoire régional de la santé - Evaluation groupe classe avec l'enseignant / questionnaire par pool (parents to + t6 / élève) <ul style="list-style-type: none"> ➤ manifestations relatives à la confiance en soi des élèves ➤ niveau de connaissances des élèves ➤ nombre d'élèves ayant consommé ou tenté de consommer ➤ nombre d'élèves ayant un ou deux parents consommateurs de tabac <p>Valeur initiale : non connue à ce jour (action initiée fin 2019)</p> <p>Fréquence de mesure : 4 mesures</p> <p>Sources : entretien semi directif / questionnaire qualitatif / suivi quantitatif par l'observateur ; ORS, Enseignant de chaque classe, Infirmier.e conseiller.e technique DSDEN 25 ; Chef projet et Responsable de l'action au sein de l'ANPAA 25.</p> <p>Responsable de l'action : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Schéma régional de santé juillet 2018 - juin 2023</p> <p>Lien parcours : Parcours addictions Objectif général n°1 : diminuer les consommations de substances addictives - objectifs opérationnels 1 et 3 : « Agir auprès des adolescents, priorisant l'approche prévention-promotion de la santé, favorisant l'intervention précoce » et « Eviter l'entrée dans le tabagisme et aider les fumeurs à s'arrêter »</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan Régional de Réduction du Tabagisme</p>

AXE 2 Déployer sur l'ensemble du territoire Grand-Besançon Métropole, et plus particulièrement dans les zones fragilisées, des actions de prévention et de promotion de santé publique	
Fiche action n° 6 BUS : Balade dans l'Univers des Sensibilisations	
Motivation de l'action, contexte	<p>Du fait de persistance de stigmatisations des personnes et par manque de passerelles aisées, l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes en situation de handicap reste complexe.</p> <p>Pour intensifier la sensibilisation de tous aux handicaps et faire évoluer le regard des personnes valides sur la vie quotidienne des personnes en situation de handicap le CCAS, en collaboration avec le milieu associatif, s'est doté d'un outil innovant, un bus aménagé, ayant une forte visibilité.</p> <p>La finalité étant de favoriser bienveillance et comportements citoyens dans la durée, mais aussi de favoriser l'inclusion sociale par le changement de regard sur les handicaps et le vieillissement.</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2 Favoriser l'inclusion sociale en changeant le regard des habitants du GBM, sur les handicaps et le vieillissement</p>
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>La mission handicap du service Santé sociale et Handicap du CCAS de Besançon, en partenariat avec le lycée Ledoux, partenaire des 1ères heures, le milieu associatif et avec l'appui de partenaire privés (Keolis, DDS,...), mène une campagne de sensibilisation à destination d'un large public sur les différences au quotidien liées au handicap. Il s'agit d'un bus aménagé, qui a été imaginé pour permettre aux personnes valides de mieux appréhender les différences, en les expérimentant.</p> <p>En effet, le BUS propose une mise en situation de la vie courante, avec une boutique accessible qui sera le théâtre de plusieurs scénarios adaptés aux différents publics. Il peut accueillir des jeunes enfants (9-11ans) et des adolescents d'établissements scolaires ou bien des adultes lors d'une sensibilisation menée par leur entreprise ou lors d'évènements grand public (tels que foires, biennale du handicap et de l'autonomie, salons, etc.).</p> <p>Porteur de l'action : La mission handicap du CCAS de Besançon</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Associations de personnes en situation de handicap (tous types de handicap), CAGB, KEOLIS, Lycée Ledoux</p> <p>Population bénéficiaire : jeunes des lycées, grand public présent dans des manifestations, personnel d'accueil des services publics du territoire.</p> <p>Territoire concerné : ville de Besançon</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Changer le regard sur de nombreux handicaps - Favoriser la participation, l'inclusion et l'implication des personnes en situation de handicap, aux actions proposées - Favoriser le vivre ensemble
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage en cours de constitution - Suivi annuel (bilan au 1^{er} trimestre de chaque année)

Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 53.600 € Investissement : 47.000 € Mécènes : 6.600 €</p> <p>Taux d'intervention ARS: /</p> <p>Cofinancements : /</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interventions avec le BUS - Nombre de personnes sensibilisées par la visite du BUS - Nombre de personnes en situation de handicap, impliquées dans les actions de sensibilisation réalisées avec le BUS - Nombre et identification (nom de commune, d'entreprise, etc) des lieux bénéficiaires de cette action <p>Valeur initiale : / (action initiée mi-juin 2019)</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle (1^{er} trimestre de chaque année civile)</p> <p>Source : Chargée de mission, Service santé sociale et handicap du CCAS</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Axe 2 « Accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits »</p> <p>Lien parcours : Parcours handicap : une réponse accompagnée pour tous Evolution de l'offre médico-sociale : Personnes âgées et personnes en situation de handicap Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p>Autre plan/programme/politique : /</p>

AXE 2 :
Déployer sur l'ensemble du territoire Grand-Besançon Métropole,
et plus particulièrement dans les zones fragilisées,
des actions de prévention et de promotion de santé publique

Fiche action n° 7
L'Atelier Santé-Ville

Motivation de l'action, contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Accumulation de difficultés sociales, économiques et environnementales par les habitants des QPV, entraînant des problèmes d'accès aux soins, d'équilibre physique et/ou psychologique ; • Aucune structure ne peut agir seule efficacement sur ces territoires ; • Agir sur les déterminants de santé en intégrant habitants et acteurs de terrain ; • Satisfaire au volet santé du Contrat de Ville.
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 2.3 Mener des actions de prévention et de promotion de la santé, auprès des habitants des quartiers politique de la Ville</p>
Description du projet	<p>Résumé : L'Atelier Santé Ville a pour objectif de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et s'inscrit dans les politiques de la Ville et les politiques en matière de santé afin de promouvoir les comportements favorables à la santé, auprès des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville.</p> <p>Les nombreuses actions qu'il comporte (cf. annexe) tendent à déployer auprès des habitants des 5 quartiers prioritaires (Planoise, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, Montrapon, La Grette) des actions visant la prévention, la promotion et l'éducation à la santé répondant aux besoins identifiés dans chaque quartier.</p> <p>Ce dispositif, de par les problématiques multiples ciblées et la nécessité d'agir sur les déterminants de santé (habitudes de vie, habitat, pollution de l'air, niveau de revenus, éducation, etc) impose une approche intersectorielle.</p> <p>Il consiste en la mise en place, par des professionnels référents, d'ateliers portant sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - séquences d'éducation à l'équilibre alimentaire (CE1/CE2), - éducation à l'hygiène bucco-dentaire, - soutien à la parentalité, - promotion du sport-santé et de l'Activité Physique Adaptée, - information et sensibilisation à la vaccination, aux dépistages des cancers, etc <p>Porteur de l'action : Direction Hygiène Santé – Ville de Besançon</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Contrat-Ville, Maisons de quartier, MJC, CCH, Ville de Besançon (les services de la Direction Hygiène Santé, les Directions de la Petite enfance, Vie des quartiers, Education, Tranquillité Publique), CCAS, Association Antenne Petite Enfance, Préfecture, Direction des services Départementaux de l'Education Nationale du Doubs, Conseil Départemental du Doubs, ADDSEA, CPAM, Ligue contre le Cancer, ADECA,...</p> <p>Population bénéficiaire : habitants des 5 quartiers QPV de Besançon.</p> <p>Territoire concerné : celui des cinq quartiers relevant de la politique de la Ville, identifiés au Contrat de Ville, à savoir Planoise, Clairs Soleil, Orchamps/Palente, Montrapon et La Grette.</p>
Résultats attendus	<p>- Participation et implication des habitants des quartiers prioritaires aux différents projets : de la conception à l'évaluation.</p>

	<p>- Renforcement des compétences en matière de santé, des acteurs de proximité : professionnels comme participants aux ateliers.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>1^{er} trimestre 2020 : état des lieux de chaque quartier + propositions d'actions répondant aux besoins identifiés + mise en place de groupes de travail avec les différents partenaires volontaires.</p> <p>2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2020 : déroulement des actions + évaluation sur le 4^{ème} trimestre 2019 et 1^{er} trimestre 2021.</p> <p>Poursuite chaque année civile sur le même schéma d'organisation.</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 32.000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 34% FIR (11.000 euros)</p> <p>Cofinancements : CGET (Contrat de Ville) : 21.000 euros</p>
Indicateurs	<p>Description : Les indicateurs varient selon les actions mises en place. De manière globale, on peut comptabiliser le nombre de participants à chacune des actions menées, et les agglomérer par thématique, par période et/ ou par QPV.</p> <p>Valeur initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurée à partir de données observées par les acteurs de terrains, - diagnostics réalisés par l'IREPS, ARS ou DHS, - données éducation nationale, CPAM, ADECA, CCAS, CCH, Conseil départemental, directions petite enfance, tranquillité publique, éducation, vie de quartiers. <p>Fréquence de mesure : annuelle (4^{ème} et 1^{er} trimestres de chaque année)</p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les prestataires, les différents intervenants (institutionnels ou associatifs) des actions ; ✓ le/la coordinateur/trice de l'ASV – DHS Ville de Besançon pour la centralisation et compulsions des données recueillies. <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir le plus précocement sur les déterminants de santé auprès d'enfants et d'adultes des quartiers prioritaires, encourager les bonnes pratiques en matière de santé.</p> <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ parcours précarité, vulnérabilité ✚ parcours cancer ✚ parcours nutrition ✚ parcours développement de l'enfant ✚ parcours adolescents et jeunes adultes ✚ parcours addictions ✚ parcours maternité, parentalité. <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de ville : « favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services ». - PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies) - Plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022), - RRAPS (réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion à la santé.

Ateliers Santé Ville (ASV) menés en 2019 dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV)

QUARTIERS	Objet de la dépense (fournitures, prestations)	Opérateurs	Partenaires	Intitulé
PLANOISE	Intervention Hygiène de vie/petite enfance - Café des parents	Antenne Petite Enfance	MQ +Loulouthèque	Café des parents
	Information santé, dans le cadre de l'atelier "La santé au féminin"	MQ	Des Racines et des feuilles	Santé au féminin - MQ
	Information santé, intervention dans le cadre de l'atelier "Les femmes s'informent"	MQ	MQ	Les femmes s'inf.- MQ
	Sensibilisation à l'importance de recourir à la vaccination, auprès des usagers de la MSAP et de l'épicerie sociale de Palente	DHS	CCAS et bénévoles de l'épicerie sociale	
	Conception et expérimentation Ateliers santé non lecteurs	Mutualité	MQ	Ateliers santé non lecteurs
MONTRAPON	Parution articles santé /DHS	Journal La Passerelle	Journal La Passerelle	Article santé -La Passerelle
	Partenariat ASV-DHS / MQ MONTRAPON en cours de projet (Accompagnement à la parentalité ?)	MQ MONTRAPON	MQ MONTRAPON	
GRETTTE		MQ		
	Intervention hygiène de vie/petite enfance - café des parents	Antenne Petite Enfance	MQ	Café des parents
PALENTE	Information et sensibilisation au dépistage du cancer du cancer du sein pour les publics précaires	DHS/CCAS/Vie des Quartiers	Adeca, CPAM, Ligue contre le cancer	Octobre rose
	Prestations projet santé MJC : sport-santé, cuisine-conviviale support de communication-santé	MJC (prof APA, diététicienne)	Partenaires quartier	Projet santé MJC
	Intervention hygiène de vie/petite enfance - café des parents	Antenne Petite Enfance	MJC/Palente	Café des parents
	Sensibilisation à l'importance de recourir à la vaccination, auprès des usagers de la MSAP et de l'épicerie sociale de Palente	DHS	CCAS et bénévoles de l'épicerie sociale	
	Information et sensibilisation au dépistage du cancer du cancer du sein pour les publics précaires	DHS/CCAS/Vie des Quartiers	Adeca, CPAM, Ligue contre le cancer	Octobre rose
CLAIRS SOLEILS	Projet : Actions de sensibilisation et d'aide à l'arrêt du tabac, auprès d'un public usager de la distribution alimentaire	DHS/CCAS	bénévoles de l'épicerie sociale	
	Intervention hygiène de vie/petite enfance - café des parents	Antenne Petite Enfance	APE / MJC	Café des parents
TOUS QUARTIERS	Prestation diététicienne, interventions pédagogiques scolaires de sensibilisation à l'alimentation (Yveline THOUVENOT)	DHS	Service infirmier éducation nationale et enseignants	Equilibre alimentaire
	Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire (Thierry CASSARD)	DHS	DHS	Hygiène bucco-dentaire
	Projet : Actions ponctuelles, tout au long de l'année, de sensibilisation et information sur le cancer de l'utérus	DHS/CCAS/Vie des Quartiers	Adeca, CPAM, Ligue contre le cancer, Sages-femmes libérales	

AXE 2

Déployer sur l'ensemble du territoire Grand-Besançon Métropole, et plus particulièrement dans les zones fragilisées, des actions de prévention et de promotion de santé publique

Fiche action n°8

Encourager le Sport-Santé, dans toutes ses expressions

Motivation de l'action, contexte	<p>« Les bénéfices de la pratique des activités physiques pour lutter contre la sédentarité, faire progresser l'état de santé et améliorer la qualité de vie de la population, ne sont plus à démontrer. Ils s'inscrivent au cœur des enjeux de santé publique, afin de préserver la cohésion sociale, d'éviter la surenchère des soins et de prévenir la perte d'autonomie. »²</p> <p>La création dans chaque département, d'une « Maison sport-santé » a fait l'objet d'un appel à projet national à l'automne 2019.</p> <p>La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté ont établi un « Plan régional 2016-2020 Sport, santé, bien-être Bourgogne Franche-Comté » dont la mesure n°5 vise à « développer des actions spécifiques sport-santé dans la politique de la ville, [...] et particulièrement, au moment de la négociation des CLS. »</p> <p>La collectivité de GBM porte une volonté politique locale forte en matière de promotion de l'activité physique et sportive auprès des habitants. Cette volonté trouve son expression dans de nombreux projets, dont par exemple l'organisation d'un « Festival outdoor Grandes Heures Nature ».</p> <p>D'après les résultats de l'enquête « Votre avis sur la santé » réalisée en mai 2019, les Grand-Bisontin.e.s sont demandeurs d'infrastructures et de dispositifs dédiés au sport et à l'activité physique, qui soient accessibles (lieu, horaires et coût) et adaptés à la réalité de chacun (âge, capacités physiques, budget).</p>
Objectif de l'action	OBJECTIF PRIORITAIRE 2.4 Encourager, soutenir et développer les actions relatives au sport-santé
Description du projet	<p>Résumé : 3 axes de travail seront conduits :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Suivre, accompagner et participer à la coordination de l'ensemble des projets identifiés "sport-santé" sur le territoire, et notamment le suivi de l'appel à projet « Maison sport-santé », pour veiller à la cohérence de l'ensemble et répondre aux besoins spécifiques des Grand-Bisontin.e.s.✓ Soutenir financièrement le Réseau Sport-Santé Bourgogne Franche-Comté, et sensibiliser les médecins à la prescription du sport sur ordonnance par une formation Développement Professionnel Continu (DPC), pour permettre à un plus grand nombre d'habitants du territoire de bénéficier du « Sport sur ordonnance » et du « PASS » (cf. annexe).✓ Favoriser la pratique de l'activité physique adaptée (APA) auprès des habitants des quartiers prioritaires, à partir des réseaux de proximité (ASV, Maisons de quartier, Antennes sociales, centre sociaux, etc...) et soutenir la formation des encadrants APA dispensée par le CROS. <p>Porteurs de l'action : Ville de Besançon - Direction Hygiène Santé et ARS</p>

² Claude HÜE, préface de Sport, santé et cohésion sociale, Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2014.

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CROS, RSS-BFC, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP-Préfecture du Doubs), CPAM, GBM, Direction des Sports de la Ville, Associations sportives ou/et structures sociales municipales de proximité, médecins généralistes du territoire GBM, professionnels encadrants sportifs, professionnels des Maisons de Quartier et notamment dans les QPV.</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes atteintes de pathologies chroniques ou souffrant de facteurs de risques (surpoids, diabète par exemple), pouvant aussi être en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de précarité, • Habitants des quartiers politique / prioritaires du Contrat de Ville <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux besoins individualisés des habitants, par la mise en cohérence des différents projets sport-santé accompagnés, • Augmentation du nombre de bénéficiaires des dispositifs « Sport sur ordonnance » et « PASS », • Augmentation du nombre de licenciés à des activités APA, notamment en Maison de quartier ou Association locales, • Augmentation du nombre d'encadrants APA formés et exerçant sur l'une des 68 communes de GBM, • Augmentation du nombre de prescriptions d'APA par les médecins généralistes du territoire.
Calendrier prévisionnel	Calendrier variable selon les projets
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 9 500€ estimés en septembre 2019 (hors valorisation des coûts RH)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre, accompagner et participer à la coordination de chacun des projets identifiés "sport-santé" : possibilité de financements via subventions sollicitées par le projet ; budget variable selon les projets instruits ; pas de demandes de subvention actuellement. ✓ Soutenir financièrement le Réseau Sport-Santé Bourgogne Franche-Comté : pour conforter et développer ce dispositif sur la CUGB en 2020 et que ce soit significatif, cela nécessiterait une contribution financière de 50 € pour 50 patients soit 2500 €. <p>Sensibiliser les prescripteurs au Sport sur Ordonnance : pas de frais induits autres que le coût RH de l'animateur de la séance de DPC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la pratique de l'activité physique adaptée (APA) auprès des habitants des quartiers prioritaires : pas de frais supplémentaires actuellement ; possibilité d'envisager de contribuer à la rétribution d'un encadrant APA formé, si la structure en recrute (?). <p>Soutenir la formation des encadrants APA : il conviendrait d'envisager la formation APA d'une vingtaine d'encadrants, à la formation APA dispensée par le CROS, soit un coût de 350 € / participant pour un total de 7 000 €.</p> <p>Taux d'intervention ARS : budget de fonctionnement du RSS-BFC.</p> <p>Cofinancements : DRJSCS et DDCSPP : budget de fonctionnement du RSS-BFC. A solliciter : Contrat de Ville (CGET), GBM, VILLE (DHS), Direction des Sports de la Ville, Conseil Régional et Conseil Départemental.</p>

<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets sport-santé accompagnés, • Nombre de bénéficiaires du dispositif « Sport sur ordonnance » habitant sur le territoire de GBM, • Nombre de licenciés à des activités APA en Maison de quartier ou Association locales, • Nombre d'encadrants APA formés et exerçant sur l'une des 68 communes de GBM, • Nombre de médecins généralistes locaux, sensibilisés au dispositif « Sport sur ordonnance », • Nombre de prescriptions d'APA par les médecins généralistes du territoire. <p>Valeur initiale : Le dispositif RSSBFC (Réseau Sport-Santé Bourgogne Franche-Comté) accompagne 600 personnes /an sur la région ; Nombre de bénéficiaires sur Besançon en 2018 : 157 personnes.</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle pour chacun des axes.</p> <p>Source : RSS-BFC, CROS, Maisons de quartiers, Associations sportives du GBM, Organisme de formation DPC.</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS GBM 2020-2024.</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Axe 1 : Prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la sante – 1.1 : Prévention universelle</p> <p>Lien parcours : tous les parcours peuvent être concernés par le Sport-santé (maladies chronique, parentalité, santé mentale, cancers, etc).</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme national nutrition santé (PNNS), ➤ Plan régional « sport, santé, bien-être » BFC 2016-2020.

Dispositif national « Sport sur ordonnance »³

« Le 30 décembre 2016, un décret a été promulgué, il précise qu'une activité physique, si elle est correctement dispensée par des professionnels, peut être prescrite par un médecin à des patients bien identifiés. Les conditions de dispensation d'une activité physique adaptée ainsi que les particularités des personnes bénéficiaires sont explicitées par le décret :

- Les personnes concernées par le décret sont les patients dont la maladie rentre dans le cadre des Affections de Longue Durée, une liste de 30 maladies qui font l'objet d'un soin particulier. La liste ALD30 recouvre toutefois une grande diversité de pathologies - elle compte ainsi dans ses rangs les deux types de Diabète, les Cancers, des troubles de la personnalité, etc ;
- Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient ;
- Le médecin traitant peut prescrire au patient atteint d'une affection de longue durée, une activité physique dispensée par l'un des intervenants suivants :
 - o 1° Les professionnels de santé mentionnés aux articles L. 4321-1, L. 4331-1 et L. 4332-1 ;
 - o 2° Les professionnels titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'activité physique adaptée délivré selon les règles fixées à l'article L. 613-1 du code de l'éducation ;
 - o 3° Les professionnels et personnes qualifiées suivants, disposant des prérogatives pour dispenser une activité physique aux patients atteints d'une affection de longue durée.

Les modalités de remboursement du Sport sur ordonnance ne sont pas précisées par le décret, mais des acteurs privés et des collectivités locales apportent des solutions efficaces de remboursement. »

- Si la loi prévoit que les affections de longue durée sont prises en charge intégrale de leurs frais de traitement, le décret n'évoque pas la question du remboursement. Quelques assurances (comme la MAIF) et mutuelles (comme la Mutuelle des Sportifs) ont donc développé leurs propres solutions, et proposent de rembourser des cours pris avec des Coachs APA.
- Certaines collectivités ont emprunté une voie similaire. Strasbourg propose ainsi depuis 2012 la gratuité – pendant un an – des séances de sport sur ordonnances. »

Dispositif régional « PASS : Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé »⁴

Il s'agit de la déclinaison régionale, par le Réseau sport-santé Bourgogne Franche-Comté, du dispositif national « Sport sur ordonnance », auquel s'ajoutent :

- Conseils et orientation vers l'activité la plus adaptée et proche du domicile de la personne,
- Un bilan médico-sportif et motivationnel,
- Un suivi individualisé, tracé dans un carnet de pratique personnalisée,
- Une prise en charge partielle de la cotisation à charge du bénéficiaire : 50% la 1^{ère} année, 30% la 2^{ème} année et 10% ensuite,
- La promotion de la prescription d'activité physique adaptée, auprès des médecins généralistes.

³ <https://sport-ordonnance.fr/> disponible en ligne le 24/09/2019.

⁴ http://rssfj.jeunes-fc.com/infopratique_detail.php?page=480 disponible en ligne le 24/09/2019.

AXE 3

Accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé,
les Grand-Bisontin.e.s qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin

Fiche action n° 9

Paroles en tête

Motivation de l'action, contexte	<p>Les adolescents et jeunes adultes âgés de 11 à 25 ans qui représentent 17 % de la population ont globalement un état de santé satisfaisant. Cependant environ 2 % d'entre eux ont le sentiment d'être en mauvaise santé.</p> <p>L'analyse des éléments épidémiologiques et statistiques permettent de mettre en exergue les thèmes et domaines sur lesquels une vigilance accrue doit être portée. Parmi eux, il est retenu plus particulièrement les conduites addictives, les troubles nutritionnels, les comportements liés à la sexualité et à la vie affective ainsi que le mal-être. Ces déterminants de santé peuvent aboutir à une mortalité prématurée puisque chaque année en BFC, sur la période 2009-2013, il est noté le décès de 168 jeunes en moyenne par an pour les 10-24 ans de causes violentes (suicides, accidents de la circulation, chute...). Source : PRS BFC 2018-2028.</p> <p>L'action « Paroles en tête » résulte d'une dynamique de réseau, construite à partir de la demande exprimée par les jeunes : recueil des préoccupations vécues au quotidien par un groupe de jeunes du quartier de Planoise.</p> <p>14 institutions partenariales des champs de la santé et de la citoyenneté se sont mobilisées pour créer un outil de prévention des conduites à risque à l'adolescence.</p>
Objectif de l'action	OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1 Veiller au bien-être psychique et à la santé mentale des enfants et des adolescents
Description du projet	<p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Mener des actions de prévention des conduites à risque à l'adolescence, en direction des adolescents âgés de 13 à 18 ans, en favorisant des temps et des espaces de paroles, au sein des établissements scolaires, maisons de quartier et lieux d'accueil des adolescents de Besançon et sa grande couronne.✓ Promouvoir et susciter l'intérêt des adolescents autour des questions liées à la citoyenneté et à la laïcité.✓ Mobiliser les adolescents sur les questions liées à leur santé et favoriser leur accès à des structures de soin si nécessaire.✓ Renforcer le partenariat entre les différents acteurs des champs de la santé et de la citoyenneté (Maison de l'adolescent, Ville de Besançon, Département du Doubs, ADDSEA, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Education Nationale...). <p>Outil : exposition itinérante comprenant de grands panneaux porteurs des thématiques identifiées (avenir, famille, relation au corps/à soi, violence/respect, conduites à risques, etc.), des fiches-débat (70), un « pt'it guide » recensant les ressources locales et un livre « que dit la loi ». Chaque séance est animée par la coordinatrice de l'action avec un ou deux professionnels du collectif.</p> <p>Porteur de l'action : Maison de l'Adolescent de Besançon, Centre Hospitalier de Novillars.</p>

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Les structures partenariales des champs de la santé et de la citoyenneté, en lien avec la problématique adolescente. Population bénéficiaire : Les adolescents âgés de 13 à 18 ans de Besançon et sa grande couronne.</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole.</p>
Résultats attendus	Prévention, sensibilisation à destination des adolescents.
Calendrier prévisionnel	Un programme prévisionnel est établi chaque année
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 55 000 euros : salaire coordinatrice et frais de fonctionnement. ➤ + 45 000 euros : personnel bénévole. En effet, l'action "Paroles en tête" est animée par la coordinatrice ainsi que par de nombreux professionnels pluridisciplinaires issus des structures partenariales en lien avec l'adolescence. ➤ Chaque institution impliquée dans le dispositif met du personnel à disposition pour animer l'action. Cela représente l'équivalent d'un professionnel à temps plein. <p>Taux d'intervention ARS : /</p> <p>Cofinancements : Ville de Besançon (Direction Sécurité Tranquillité Publique et Mission Lutte Contre les Discriminations), Conseil Départemental, CGET, CAF du Doubs, Centre Hospitalier de Novillars (hors budget MDA/Rés'Ado financé par l'ARS).</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et lieux des interventions. ✓ Evaluation quantitative et qualitative (questionnaires d'évaluation remis à la fin de chaque atelier, à chaque participant ; une rencontre avec la structure d'accueil est organisée à la fin des sessions d'animation ; un bilan annuel est mis en place avec l'ensemble des intervenants). ✓ Communication du programme prévisionnel de l'année suivante. <p>Fréquence de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la fin de chaque atelier - à la fin des sessions d'animation - bilan annuel <p>Source : coordinatrice de l'action « Paroles en tête ». Rapport d'activité de l'action.</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Objectif général n°4 : fluidifier les parcours pour mieux accompagner les usagers.</p> <p>Liens Parcours : Adolescents et jeunes adultes Objectif général n°2 : faire adhérer les jeunes à une démarche de prévention. Objectif opérationnel n° 2 : développer les actions de formation aux compétences psycho-sociales favorables à la santé chez les adolescents.</p> <p>Autre plan/programme/politique : /</p>

AXE 3

Accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé les Grand-Bisontin.e.s qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin

Fiche action n° 10 : Soutien à la parentalité et à l'autonomie des plus jeunes

10-1 : PASS Santé Jeunes

Motivation de l'action, contexte	<p>L'ARS de Bourgogne Franche Comté a pris le parti de se doter d'un outil de communication et d'orientation s'adressant aux jeunes de 8 à 18 ans, à leurs parents, éducateurs, encadrants... Outil numérique animé par des chargés de projets en prévention et promotion de la santé multithématiques de l'Institut Régional pour l'Education la prévention et la Promotion de la Santé (IREPS), le Pass'Santé jeunes a pour mission de mettre à disposition des conseils, astuces, ressources fiables, adresses utiles pour répondre aux questions des jeunes. A chaque âge, les jeunes peuvent avoir des interrogations, des expériences et des inquiétudes, le site propose donc des ressources documentaires adaptées (quizz, jeux, petits clips...), un répertoire des structures spécialisées par zones géographiques et les chargés de projet de l'IREPS peuvent accompagner au besoin des professionnels ou non pour monter une action de prévention/promotion de la santé à l'intention des jeunes.</p> <p>Dans le cadre du Pass'Santé Jeunes, des groupes de pratique sont également proposés sur différents thèmes (Compétences psychosociales, estime de soi, exposition aux écrans...)</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2 Soutenir les parents dans la parentalité et le développement des compétences psychosociales des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, pour les accompagner dans leur autonomie en matière de santé</p>
Description du projet	<p>Résumé de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Informer, former et mettre à disposition de la documentation et de l'information vérifiée, adaptée, actualisée et contextualisée de proximité et développer une culture commune sur les messages de prévention et les stratégies d'intervention auprès des jeunes,✓ Organiser des formations et des échanges interprofessionnels, échanges de pratiques...,✓ Proposer un accompagnement méthodologique pour monter un projet de prévention et promotion de la santé s'adressant aux jeunes et <i>avec les jeunes</i>✓ Animer un réseau constitué par les professionnels de terrain en lien avec les jeunes. <p>Cette stratégie s'appuiera sur :</p> <p>Le Site PSJ : un outil d'information pour les jeunes et leur entourage.</p> <p>Le site Pass'Santé pro : une plateforme de formation en e-learning :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La formation et l'accompagnement des professionnels à l'acquisition des contenus et des stratégies d'intervention efficaces en promotion de la santé.✓ La construction de projets pour les jeunes, avec les jeunes, pour les accompagner à faire des choix favorables à la santé <p>Porteur de l'action : IREPS-BFC Antenne du Doubs et ARS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Education Nationale, Conseil Départemental, CAF, DDCSPP, collectivités locales, CSAPA, MDA...</p>

	<p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Jeunes âgés de 8 à 18 ans ✚ Parents, professionnels de l'éducation, professionnels de santé, encadrants (entraîneurs sportifs, animateurs socio-culturel, animateurs périscolaire élus...) <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p>
Résultats attendus	<p>A terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Que le dispositif soit identifié par les jeunes, les parents et les partenaires, ✓ Qu'une dynamique de réseau se mette en place (groupes de pratiques, réalisation de formations), ✓ Que cette action contribue à l'augmentation du nombre de projets en prévention/promotion de la santé réalisés à l'intention des jeunes sur le territoire.
Calendrier prévisionnel	<p>1^{er} semestre 2020 : mise en œuvre de la stratégie de développement sur le territoire par l'organisation d'une journée réunissant les partenaires et acteurs à impliquer.</p> <p>2^{ème} semestre 2020 : déploiement de l'action Pass'Santé Jeunes dans la continuité de la journée qui aura été organisée.</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0 FIR (100% - 10 000 € par CPOM IREPS)</p> <p>Cofinancements : /</p>
Indicateurs	<p>Description : rédaction d'une stratégie de déploiement du PSJ, nombre et typologie des partenaires impliqués dans le projet, degré d'implication des partenaires, taux de satisfaction des partenaires, nombre de séances (échanges de pratiques, formation...) prévues/ réalisées, nombre de professionnels et d'élèves ayant bénéficié de l'action.</p> <p>Valeur initiale : 0. Nouvelle action sur ce territoire.</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Site internet du PSJ, Rapport d'activité de l'IREPS.</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS 2018-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ 3.1 Parcours adolescents et jeunes adultes - Objectif général n°2 : « Faire adhérer les jeunes à une démarche de prévention ». ✚ 4.7 Parcours développement de l'enfant Objectif général n°1 : « Construire puis déployer un plan d'actions ciblées, coordonnées entre les politiques familiales et de la petite enfance, de la santé, de l'éducation, permettant de promouvoir les déterminants favorables au développement cognitif de l'enfant ». Objectif opérationnel n°3 : « Informer et accompagner les familles dans la valorisation des comportements favorables au développement de l'enfant. » ✚ Autre plan/programme/politique : "La Boussole des jeunes" porté par la division des systèmes d'information (DiSI) de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), lancé le 1^{er} septembre 2018 et disponible sur GBM en 2020, facilitant la recherche d'emploi, de formation et/ou de logement des jeunes de 16 à 25 ans, par leur mise en relation avec des professionnels de leur lieu de résidence ou de recherche. https://boussole.jeunes.gouv.fr/apropos.php?p=presentation

AXE 3 Accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé les Grand-Bisontin.e.s qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin	
Fiche action n° 10 : Soutien à la parentalité et à l'autonomie des plus jeunes 10-2 : Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (12-16 ans)	
Motivation de l'action, contexte	<p>Le diagnostic 2019 de l'offre de santé réalisé sur Grand Besançon Métropole a mis en évidence un besoin accru en matière de soutien à la parentalité, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).</p> <p>L'impact des pratiques parentales est déterminant sur la santé et l'épanouissement des enfants et des adolescents. Les problèmes de parentalité sont en effet largement associés à des troubles divers dans le champ des conduites à risques et particulièrement bien documentés dans celui des addictions.</p> <p>Ce programme est recommandé dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé. Il aide les familles à développer des facteurs de protection et à mettre en place un climat familial positif.</p> <p>Aujourd'hui implanté dans 35 pays, plus de 150 études internationales font état de son impact positif sur les familles, parents et enfants tant dans la sphère familiale qu'à l'extérieur (école, vie sociale...)</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2 Soutenir les parents dans la parentalité et le développement des compétences psychosociales des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, pour les accompagner dans leur autonomie en matière de santé</p>
Description du projet	<p>Résumé : L'objectif est de développer et renforcer les compétences parentales, les compétences psychosociales des enfants et les relations parents/enfants pour améliorer au quotidien la communication au sein de la cellule familiale. Le programme est constitué de 14 sessions de 2 heures 30 avec une session par semaine. Chaque session est animée par deux professionnels auprès d'une dizaine de familles, et alterne des temps d'ateliers communs et des temps séparés enfants et parents. Chaque atelier vise à développer les compétences parentales et psychosociales au travers d'exposés, d'échanges, de mises en situations, d'exercices, de jeux, de jeux de rôle.</p> <p>Porteur de l'action : ADDSEA, Solea, CJC Solea Bis, avec l'appui de KAIRN 71, opérateur régional.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : MDA, Education Nationale, Service de Prévention Spécialisée, Service AEMO, Conseil Départemental, CAF, PJJ, Francas, Maisons de Quartier, Missions Locales, Ville de Besançon, GBM.</p> <p>Population bénéficiaire : Toutes familles rencontrant des difficultés avec leur(s) enfant(s) âgé(s) de 12 à 16 ans, dans des conduites à risques existantes ou préexistantes (décrochage scolaire, absentéisme, isolement, faibles compétences psychosociales), exprimant des difficultés dans leur parentalité, ne parvenant pas au dialogue.</p> <p>Territoire concerné : Besançon Grand Métropole</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien à la parentalité pour favoriser un environnement propice au dialogue, à l'éducation positive pour développer les compétences psychosociales des jeunes, renforcer leur capacité de jugement et de résistance à la pression des groupes. ✓ Développement des compétences parentales pour étayer le lien parent/enfant, améliorer la confiance pour que le jeune se tourne vers son parent lorsqu'il a des problèmes, encourager la valorisation et éviter la sanction punitive. ✓ Effet sur la prévention des conduites à risques (conduites addictives, délinquance...)
Calendrier prévisionnel	<p>Novembre / décembre 2019 : formation des orienteurs et des animateurs. Février à juin 2020 : développement de l'action auprès des familles (14 séances).</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : le coût de l'évaluation dispensée par KAIRN 71 + (120h/animatrice de prévention) ×2 + (120h/psychologue) ×2 = 20725 + 5118 + 12811 = 38 654 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0 FIR (54% budget de fonctionnement - RRAPPS)</p> <p>Cofinancements : les partenaires (MDA, CAF, CD, PJJ...) devront prévoir le coût de la mise à disposition de leurs salariés durant les formations d'orienteurs/d'animateurs.</p>
Indicateurs	<p>Description : critères d'évaluation globale : degré de satisfaction des parents / des enfants – recommandation du programme – accueil / animation Critères d'évaluation ciblés : amélioration du dialogue parent / enfant – confiance en soi – capacité de changement – Communication familiale – résistance aux groupes, aux pressions – capacité à parler de ses émotions.</p> <p>Valeur initiale : 0 (Première année d'expérimentation en 2020)</p> <p>Fréquence de mesure : Evaluations à la fin de chaque séance puis évaluation globale à la fin des séances, en juin 2020 Evaluation du nombre de professionnels des structures partenaires (MDA, CD, PJJ, CAF) ayant suivis les formations d'orienteurs/d'animateurs Evaluation du nombre de personnes suivant le programme Evaluation du nombre de participants à chaque séance Evaluation du nombre de séances par famille</p> <p>Source : professionnel.le.s animant les séances / parents / enfants</p> <p>Responsables du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS 2018-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 📌 3.1 Parcours Addictions Objectif général n°1 : « diminuer les consommations de substances addictives. » Objectif opérationnel n°1 : « Agir auprès des adolescents, priorisant l'approche prévention-promotion de la santé, favorisant l'intervention précoce. » 📌 Lien parcours : 4.8 Adolescents et jeunes adultes <p>Autre plan/programme/politique : opérateur du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS), lien avec la MILDECA, Schéma départemental des services aux familles 2017-2022 (CAF).</p>

AXE 3	
Accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé, les Grand-Bisontin.e.s qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin	
Fiche action n° 11 : U.C.S.A. et T.A.P.A.J.	
11-1 : Un Chez Soi d'Abord (U.C.S.A.)	
Motivation de l'action, contexte	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation autour des thématiques des personnes mal logées ou sans domicile depuis les années 90 et la loi Besson de mise en œuvre du droit au logement, la loi DALO (Droit Au Logement Opposable) en 2007, jusqu'au plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans abrisme (2018 2022) qui propose une réforme structurelle de l'accès au logement des personnes sans domicile, - L'appel à projet de l'ARS BFC quant à la déclinaison du projet mené à titre expérimental dans 4 métropoles françaises depuis 2010, - Le recensement des besoins de ces populations précaires, effectué sur la Ville et constat d'absence de solution(s) adaptées.
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3</p> <p>Accompagner et soutenir vers un processus de rétablissement global, les personnes souffrant d'addictions et de troubles psychiques</p>
Description du projet	<p><u>Résumé :</u></p> <p>« Un chez soi d'abord » (UCSA) est un dispositif novateur, à l'intention des personnes sans domicile stable et souffrant de troubles psychiques. Traduction d'un projet nord-américain et scandinave, le « Housing First », qui pose l'accès direct à un logement comme un droit fondamental ; proposer des logements ordinaires à des personnes sans domicile fixe souffrant de troubles psychiques sévères, accompagnées de manière intensive par une équipe polyvalente.</p> <p>objectifs : Poser l'accès à un logement comme un droit fondamental pour des personnes sans domicile fixe souffrant de troubles psychiques sévères et le coupler avec un accompagnement intensif au domicile des personnes accompagnées.</p> <p><u>objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aller vers les bisontins les plus vulnérables - Construire avec les personnes qui en ont besoin, des parcours de vie - Faciliter et simplifier l'accès à la santé et aux parcours de soins pour les publics éloignés et fragiles <p><u>Porteur de l'action :</u> GCSMS un chez soi Besançon qui regroupe l'ADDSEA, l'association Julienne Javel, Soliha AIS (agence immobilière à vocation sociale), le Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars et le CCAS de Besançon</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u> toutes les partenaires des champs du social , hébergement, logement, SIAO, insertion, gem, Cmp, etc...</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> personnes sans domicile fixe souffrant de troubles psychiques sévères (schizophrénie, troubles bipolaires)</p> <p><u>Territoire concerné :</u> ville de Besançon voire 1ere couronne de GBM</p>
Résultats attendus	<p>Dans une optique de rétablissement en santé mentale et de réduction des risques et des dommages, l'objectif est le maintien dans le logement, l'inclusion dans une vie sociale et citoyenne, la mise en place des droits (lutte contre le non recours) voire l'insertion professionnelle. Les expérimentations menées citent une baisse de 56% des coûts médicaux au bout de 24 mois de présence dans un logement, une hausse significative des critères de qualité de vie (bien être</p>

	psychique, estime de soi, rétablissement, confiance en soi), une diminution significative de moitié des durées moyennes d'hospitalisation, soulignant ainsi le rôle majeur de la coordination entre social et soin.
Calendrier prévisionnel	Montée à 55 places à échéance mi 2021
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Projet 20 places : 2 dotations de 140 000 euros par an (2018 -2020) Projet 55 places : 14000 euros X 55 places soit 770 000 euros par an</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0 FIR (50% pour 20 places soit 140.000 € – ONDAM). 55 places fonction du relais du national.</p> <p>Cofinancements : DDCSPP 50% pour 20 places soit 140.000 €, 55 places fonction du relais du national.</p>
Indicateurs	<p>Description : 1ere année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ données entrées – sorties, ➤ Données d'activité dont montée en charge ➤ Grille de fidélité au modèle DIHAL, ➤ Tableau de bord national, ➤ Données de suivi (si logiciel) ➤ Activités RH et budgétaires demandées par les autorités de tutelle dont les grilles IML <p>Ensuite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ données entrées – sorties, ➤ Tableau de bord national, ➤ Données de suivi (si logiciel), ➤ Activités RH et budgétaires demandées par les autorités de tutelle dont les grilles IML <p>Valeur initiale : 20 places</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : guide national d'évaluation du modèle UCSA, Coordinateur /trice et Directeur/rice du dispositif UCSA</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : - Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023 : 3.1 Répondre aux besoins de santé des plus démunis ; Objectif général n°5 : déployer les conditions d'une offre médico-sociale, sanitaire et sociale permettant une prise en charge globale et de qualité ; Objectif opérationnel 5.1 : Diversifier et conforter l'offre médico-sociale pour populations spécifiques. - Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 - juin 2023</p> <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Parcours précarité vulnérabilité ✚ Evolution de l'offre médico-sociale : Personnes en difficultés spécifiques ✚ Parcours santé mentale et psychiatrie ✚ Parcours addictions <p>Autre plan/programme/politique : /</p>

AXE 3

Accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé, les Grand-Bisontin.e.s qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin

Fiche action n° 11 : U.C.S.A. et T.A.P.A.J.

11-2 : Travail Alternatif Payé A la Journée (T.A.P.A.J.)

Motivation de l'action, contexte	<p>Le recensement des besoins des populations précarisées par les addictions, effectué sur la Ville, constate une augmentation du nombre de ces personnes qui se marginalisent, se désocialisent, ainsi qu'une diminution de l'âge d'entrée dans la précarité. Et ce, notamment du fait de liens réciproques entre addictions et difficultés d'employabilité.</p> <p>Les solutions de réinsertion classique sont mal adaptées aux jeunes de 18 à 25 ans en grande précarité, en errance, en rupture, et rencontrant des problèmes d'addiction.</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3 Accompagner et soutenir vers un processus de rétablissement global, les personnes souffrant d'addictions et/ou de troubles psychiques</p>
Description du projet	<p>Résumé : Le dispositif novateur « TAPAJ » – Travail Alternatif Payé à la journée - s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, et vise à favoriser le retour à l'employabilité des jeunes adultes souffrant d'addictions ;</p> <p>TAPAJ répond à une inadaptation des solutions de réinsertion classique pour les jeunes de 18 à 25 ans en grande précarité, en errance, en rupture, et rencontrant des problèmes d'addiction. TAPAJ est aussi un programme de revalorisation sociale qui s'appuie sur la notion d'engagement et contribue à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique. (TAPAJ France) ; TAPAJ est un dispositif d'insertion spécifique permettant aux jeunes (16/25 ans) en très grande précarité rencontrant des problèmes d'addictions, d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification et ne les engage pas sur la durée (un revenu légal visant à se substituer à la « manche »). Mis en place en 2016, le dispositif repose sur un triptyque partenarial : SOLEA (orientation des jeunes et réduction des risques), INTERMED (gestion administrative) et le CCAS (orientation des jeunes et proposition de chantiers).</p> <p>objectifs : Aller vers les bisontins les plus vulnérables Construire avec les personnes qui en ont besoin, des parcours de vie Favoriser l'employabilité par une reprise, progressive et encadrée, de contact avec les attentes du monde du travail (horaires, commandes, etc)</p> <p>Porteur de l'action : ADDSEA (CSAPA Soléa)</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CCAS, Intermed, Mission Locale</p> <p>Population bénéficiaire : jeunes de 18 à 25 ans sans domicile fixe et souffrant d'addiction(s)</p> <p>Territoire concerné : Besançon</p>
Résultats attendus	<p>Créer un lien pour ensuite aborder les soins, la prévention, l'hygiène, Améliorer l'estime de soi des bénéficiaires par le biais du travail réalisé, Permettre un retour vers l'employabilité, par le respect des contraintes en lien avec l'emploi (horaires, commandes, etc)</p>

Calendrier prévisionnel	non programmable
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 15.000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100% FIR</p> <p>Cofinancements : /</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de chantiers, - nombre de « tapajeurs », - satisfaction des jeunes participants au dispositif, - satisfaction des employeurs des tapajeurs, - qualité du travail fourni <p>Valeur initiale :</p> <p>2017 : 12 jeunes orientés par le SAAS 2018 : 10 jeunes orientés par le SAAS</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Responsable du SAAS (Service d'accueil et d'accompagnement social) et Directrice de la Direction des Solidarités – CCAS Besançon</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023 : 3.1 Répondre aux besoins de santé des plus démunis ; Objectif général n°5 : déployer les conditions d'une offre médico-sociale, sanitaire et sociale permettant une prise en charge globale et de qualité ; Objectif opérationnel 5.1 : Diversifier et conforter l'offre médico-sociale pour populations spécifiques. ✚ Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 - juin 2023 <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Parcours précarité vulnérabilité ✚ Evolution de l'offre médico-sociale : Personnes en difficultés spécifiques ✚ Parcours addictions <p>Autre plan/programme/politique : /</p>

AXE 3	
Accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé, les Grand-Bisontin.e.s qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin	
Fiche action n° 12	
Conseil Local de Santé Mentale du Grand Besançon	
Motivation de l'action, contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse des situations de souffrance psychique (« Selon le Haut Conseil de la Santé Publique - 2013, une personne sur cinq souffrira un jour d'une maladie psychique. Schizophrénie, troubles bipolaires, addictions, dépressions, TOC (troubles obsessionnels compulsifs) sont retenus, par l'Organisation mondiale de la santé, comme les maladies les plus préoccupantes. »⁵), - partenaires institutionnels de droit commun démunis face à ce constat et aux situations individuelles, - nécessité d'articulation des différents secteurs de compétences, - nécessité d'information au grand public autour des troubles psychiques et des recours existants en termes de soin.
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 3.4 Accompagner les adultes et les aînés en souffrance psychique</p>
Description du projet	<p>Résumé : Le CLSM du Grand Besançon est un réseau de concertation et de coordination entre acteurs locaux de la santé mentale. Le CLSM mène une réflexion et des actions concertées pour une meilleure prise en compte des personnes en souffrance psychique afin de favoriser leur inclusion dans la cité.</p> <p>L'organisation du CLSM : 4 instances</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Assemblée Plénière qui réunit une fois par an, élus, professionnels, institutions, personnes concernées, familles et habitants, pour un diagnostic partagé et l'identification des thématiques émergentes. - un Comité de Pilotage veille au respect des règles éthiques, informe l'ARS des besoins, recherche des financements et évalue les actions du CLSM. Il décide des axes de travail annuels. - une Cellule de Situations Complexes anime une réflexion partagée entre les acteurs locaux afin de soutenir et d'améliorer les accompagnements, en tenant compte de toutes les dimensions des situations individuelles des personnes en souffrance psychique. - des Commissions Thématiques élaborent des projets et mettent en place des actions sur la base de l'expertise des partenaires locaux, des personnes concernées, des familles et des habitants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission Communication ➤ Commission Vieillesse ➤ Commission Logement ➤ Commission Inclusion / Déstigmatisation <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les politiques locales pour une meilleure prise en compte des personnes en souffrance psychique ; - Mettre en place une observation en santé mentale, en organisant un diagnostic local ; - Coordonner le partenariat et permettre l'égal accès à la prévention et aux soins ; - Développer une stratégie locale de réponse aux besoins de la population ;

⁵ SROS-PRS 2018-2023. Contexte et problématique. Parcours santé mentale et psychiatrie. p.116

	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les habitants sur les troubles psychiques et sur l'ensemble des ressources existantes sur le territoire ; - Concourir à la déstigmatisation des personnes qui souffrent de troubles psychiques ; - Porter une vision commune de la santé mentale ; - Favoriser l'inclusion des personnes concernées dans la cité et leur accès à la citoyenneté. <p>Porteur De L'action : CCAS</p> <p>Partenaires, Acteurs A Mobiliser : CH Novillars, CHU Besançon, ARS, Conseil Départemental du Doubs, UNAFAM, SPIP, UDAF, Bailleurs sociaux, SIAO, GEMS, Invités au festin, Association Régionale de psychiatrie citoyenne, Comité Départemental de Lutte contre l'Habitat Dégradé (CDLHD)....</p> <p>Population Bénéficiaire : élus, professionnels, bénévoles, représentants d'une institution ou d'une association et toute personne intéressée par la santé mentale peuvent participer au CLSM.</p> <p>Territoire Concerné : Grand Besançon Métropole</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Déstigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques - Information du grand public - Implication des personnes en souffrance psychique dans toutes les étapes de leur accompagnement médico-social - Coordination des accompagnements médico-sociaux, en incluant le parcours de soin dans le parcours de vie des personnes
Calendrier prévisionnel	<p>Assemblées plénières : une à deux fois par an Comités de pilotage : une fois par an</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 122 614 € (coût dédié à la cellule de situations complexes 65 078 €)</p> <p>Taux d'intervention ARS : à déterminer en lien avec la Plate-Forme de Santé Mentale du Doubs.</p> <p>Cofinancements : DDCSPP : 37 505€ Conseil Départemental : 22 002€ CH Novillars : 12 604,00 € CCAS sur fonds propres : 40 503,00 €</p>
Indicateurs	<p>Description : l'évaluation restera basée à la fois sur les éléments quantitatifs et qualitatifs, et associera le réseau de professionnels ainsi que les habitants et les usagers des services de psychiatrie et les familles de malades.</p> <p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires participant aux groupes de travail, - Nombre de rencontres organisées, - Nombre d'institutions représentées, - Nombre de sollicitations du dispositif, - Nombre de situations différentes traitées, - Aboutissement des travaux menés par chacune des 4 commissions <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de freins identifiés, - Type de pistes de travail préconisées. <p>Valeur initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires participant aux groupes de travail en 2018 : 648 professionnels associés au réseau

	<p>- Nombre de rencontres organisées en 2018 : 3 présentations de services (en moyenne 27 professionnels, 19 services différents représentés) / 12 cellules de situations complexes/ 34 réunions de synthèses autour des situations individuelles</p> <p>- Nombre d'institutions représentées en 2018 : 80 institutions associations participent au CLSM</p> <p>- Nombre de sollicitations du dispositif en 2018 : 71</p> <p>- Nombre de situations différentes traitées en 2018 : 68</p> <p>- Aboutissement des travaux menés en 2018 par</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la Commission communication : 3 groupes de travail construction support de communication ➤ la Commission vieillissement : démarrage en 2019 ➤ la Commission logement : 30 groupes de travail/ réponse AAP un chez soi d'abord (UCSA : cf. Fiche Action 11-1) ➤ la Commission inclusion / déstigmatisation : préparation des SISM (Semaines d'information de la santé mentale) <p>- Type de freins identifiés 2018 : logement/ isolement / articulation partenariale</p> <p>- Type de pistes de travail préconisées 2018 : Développement du travail en lien avec les personnes concernées, poursuite des commissions sur le modèle engagé jusqu'à l'assemblée plénière de 2019, Groupe de travail restreint sur les problématiques d'entassement/Diogène dans les logements</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle sur la base de tableaux de bord mensuels</p> <p>Source : Réfèrent.e et Animateur/trice du Conseil Local de Santé Mentale du Service santé sociale et handicap du CCAS</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 - juin 2023 ; Objectif général n°3 - Se mobiliser fortement sur la santé mentale</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 4

Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s

Fiche action n° 13 : Qualité de l'air extérieur

13-1 : Lutte contre l'ambrosie et prévention de sa prolifération

Motivation de l'action, contexte	<p>Article R. 1338-4 du Code de la Santé Publique « le préfet détermine par arrêté les modalités d'application des mesures mentionnées à la présente section de nature à prévenir l'apparition de ces espèces ou à lutter contre leur prolifération » ;</p> <p>Arrêté n°25-20019-05-09-006 du 9 mai 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre du plan de lutte contre l'ambrosie dans le département du Doubs.</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1 Veiller à la qualité de l'air extérieur</p>
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation, formation et accompagnement des référents communaux et intercommunaux : 2 à 4 journées de formation FREDON (incluant une formation théorique en salle et une visite sur le terrain de reconnaissance de la plante) : à définir et chiffrer en lien avec la FREDON ✓ Organisation d'une journée d'arrachage ouverte au grand public dans le cadre de la journée nationale de lutte contre l'ambrosie ou d'une action de sensibilisation du grand public (autour de la journée nationale de l'ambrosie ou de la qualité de l'air) ✓ Organiser une journée de sensibilisation du public jeune : écoles, centres de loisirs ? outil « Captain Allergo » (Observatoire des ambrosies/ FREDON) ✓ Intégrer le risque ambrosie dans la commande publique de travaux de GBM et communiquer auprès des communes de la CUGB à ce sujet. <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p> <p>Porteur de l'action : FREDON Franche-Comté et service environnement GBM</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : MSA, Observatoire des ambrosies, CPIE, chasseurs, pêcheurs, randonneur, agent technique des communes, associations environnementales, élus, agriculteurs, acteurs TP, BTP, routes départementales nationale et communales.</p> <p>Population bénéficiaire : Grand Besançon Métropole</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ référents communaux et intercommunaux désignés et formés à la reconnaissance de la plante et aux outils ✓ action de sensibilisation du public jeune réalisée ✓ signalements précoces accrus
Calendrier prévisionnel	2020
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 30.000 € pour l'ensemble de la Franche-Comté</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0 FIR (100% CPOM-FREDON)</p> <p>Cofinancements : à voir GBM-environnement</p>

<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de journées de formation ✓ Nombre de référents formés ✓ Nombre de journées de formation « Captain-Allergo » : former les animateurs du périscolaires ? des centres de loisirs ? ✓ Cahier des charges appel d'offre avec clause ambroisie <p>Valeur initiale : <i>non renseigné</i></p> <p>Fréquence de mesure : 1 fois par an</p> <p>Source : FREDON, DPSE-ARS, GBM-environnement</p> <p>Responsable du suivi : Services environnement de GBM et ARS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Prévention/Promotion de la santé</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) 2017-2022 : Axe 3 – Objectif 7 Action n° 28 « Coordonner la défense collective contre l'Ambroisie à feuille d'armoise »</p>

AXE 4

Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s

Fiche action n° 13 : Qualité de l'air extérieur

13-2 : Création d'un pollinarium sentinelle ® en Franche-Comté

Motivation de l'action, contexte

Analyse du problème et des besoins locaux : Le service Atmo Bourgogne-Franche-Comté répertorie, à la suite du laboratoire Chrono-environnement, le pollen de l'air de l'agglomération de Besançon, grâce à un capteur de particules microscopiques. Ceci permet d'identifier les espèces végétales émettrices et de définir leurs dates de pics de production pollinique, ce du 1er janvier au 30 septembre de chaque année.

Le principe de fonctionnement du RNSA repose en premier lieu sur la constitution des sites de captures qui sont des sites de recueil de fond. Chaque site a été choisi par rapport à des critères climatiques, botaniques et de densité de populations. Chaque site est constitué d'un capteur, d'un responsable du capteur, d'un analyste et d'un médecin responsable clinique du site. Depuis des années, l'Université de Franche-Comté et la Ville de Besançon collaborent au sein du Jardin botanique de Besançon par la récolte d'informations directe sur les plantes à pollens allergisants.

Le traitement des identifications des pollens récoltés par les capteurs classiques dans le cadre du RNSA ou d'Atmo BFC demandent deux semaines entre la collecte et la publication des avis d'alerte. Si ce délai peut être réduit grâce à la modélisation des comportements végétaux des années précédentes, le délai ne permet pas toujours l'anticipation des traitements.

Le suivi direct des végétaux, comme réalisé au Jardin botanique de Besançon est plus immédiat mais demande une organisation efficace et des moyens humains importants afin d'obtenir des observations journalières.

En sus des aspects méthodologiques présentés, le Jardin botanique de Besançon est en cours de déménagement sur le Campus de la Bouloie à Besançon et doit en conséquence réorganiser son activité de suivi pollinique. Ce déménagement est ainsi l'occasion d'inscrire le Jardin botanique, l'Université et la Ville dans une démarche conjointe plus efficace pour la population régionale.

Objectif de l'action

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1
Veiller à la qualité de l'air extérieur

Description du projet

Le jardin Botanique sera implanté sur le site du futur Jardin des Savoirs à la Bouloie.

La réalisation du Pollinarium Sentinelle doit suivre le cahier des charges de l'association des Pollinarium sentinelle de France. Le site doit être validé par l'APSF. Une signature de la licence de savoir-faire et de marque a lieu entre le médecin référent, ATMO BFC, l'ARS. La remise des documents techniques suivant permettra la création du pollinarium :

- Guide technique pour créer un Pollinarium sentinelle®
- Guide de gestion quotidienne et calendrier des travaux.
- Cahier des savoirs faire

La validation est effectuée pour une période de 5 ans.

<p>Description du projet (suite)</p>	<p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p> <p>Porteur de l'action : Porteur principal : Jardin botanique de l'université et de la ville de Besançon – double tutelle de l'Université de Franche-Comté, ECPST, et de la Ville de Besançon. Porteur secondaire : Direction des Espaces Verts, Sportifs et Forestiers – Ville de Besançon.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Université de Franche-Comté – Jardin botanique de Besançon, Mairie de Besançon – Direction des Espaces verts, sportifs et forestiers, Mairie de Besançon – Direction Hygiène Santé, Centre Hospitalier Universitaire – Service d'Allergologie, ARS - Direction de la Santé Publique - Département Santé Environnement, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, Réseau d'Allergologie de Franche-Comté – RAFT.</p> <p>Population bénéficiaire : Grand Besançon Métropole</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Le Pollinarium sentinelle de Besançon sera pleinement intégré aux collections extérieures du Jardin botanique et bénéficiera dans ce cadre de l'affichage et de la médiation à destination du public scolaire (env. 5 000 élèves/an) et du grand public (env. 40 000 visiteurs/an). L'accès sera assuré pour tous, notamment PMR. Les informations issues du Pollinarium feront l'objet d'une publicité sur le site internet du Jardin botanique et sur ses panneaux d'affichage en complément de l'information assurée par l'APSF.</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>- Conception du projet paysager des espaces extérieurs du jardin des sciences intégrant le pollinarium 2020 (intégration du cahier des charges de l'APSF) ; - 2021-2022 travaux de réalisation des espaces extérieurs ;</p> <p>L'action est prévue pour 5ans (5 années d'agrément APSF) et reconductible ensuite selon protocole de gestion de l'APSF.</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Le budget hors salaires du porteur principal comporte une part de budget récurrent et une part de budget sur fonds propres :</p> <p>Budget de fonctionnement UFC : 60000€/an (40000€/an de fluides et 20000€ de fonctionnement Jardin botanique)</p> <p>Subvention de fonctionnement Ville de Besançon : 2000€/an</p> <p>Budget sur contrats (UFC) : env. 10000 à 15000€/an</p> <p>Budget de l'action Pollinarium sentinelle :</p> <p>Subvention ARS demandée - Mise en place des démarches d'agrément et d'installation du Pollinarium sentinelle de Besançon (5 000€) : à compter de 2021</p> <p>Procédure d'agrément : 2 000€</p> <p>Frais de déplacements et de collecte des plantes du Pollinarium sentinelle selon protocole APSF : 1 000€</p> <p>Frais d'installation des plantes du Pollinarium sentinelle sur le Campus de la Bouloie : 2 000€</p> <p>Les frais de gestion de la collection seront pris en charge par le Jardin botanique de Besançon : 1 000€/an.</p>

	<p>Les coûts de main d'œuvre pour la collecte et l'installation des plantes seront pris en charge par l'Université de Franche-Comté et la Ville de Besançon. Ils correspondront à environ 200h de travail jardinier et 50h de travail botaniste pour la collecte des individus de plantes et leur mise en place et 200h de travail pour le suivi par année de fonctionnement.</p> <p>La cotisation annuelle à l'APSF sera prise en charge par le Jardin botanique de Besançon (UFC) sur son budget de fonctionnement.</p> <p>Les coûts de main d'œuvre de communication auprès du grand public et du public scolaire par des actions de médiation au Jardin botanique seront pris en charge par l'UFC sur le temps des personnels titulaires.</p> <p>Taux d'intervention ARS : 5.000 € en 2019 ; 0 FIR en 2020</p> <p>Cofinancement : l'Université de Franche-Comté et la Ville de Besançon – Espaces-Verts</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <p>Choix des espèces cibles de la collection par le médecin référent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des individus de plantes cibles selon protocole APSF - Mise en place de la collection au Jardin botanique de Besançon - Agrément du Pollinarium sentinelle par l'APSF - SI-POLLIN est activé avec envoi de newsletters vers les médecins et patients - Inauguration du pollinarium - conférence de presse pour lancer www.alertepollens.org - envoi chez les médecins et pharmaciens de flyers et affiches pour diffuser - l'information vers les patients - étape indispensable pour favoriser les inscriptions sur www.alertepollens.org - organisation d'une conférence grand public avec L'APSF. <p>Production hebdomadaire d'une fiche de production pollinique et d'alerte par l'APSF (SI-POLLIN).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Progression du nombre de personnes abonnées à la newsletter. <p>Valeur initiale : 0. <i>Action nouvelle</i></p> <p>Fréquence de mesure : 1 fois par an</p> <p>Source : porteur de l'action – service santé environnement de l'ARS et de la Ville de Besançon</p> <p>Responsable du suivi : Services environnement de GBM et ARS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Prévention/Promotion de la santé/</p> <p>Lien parcours: /</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <p>Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) 2017-2022 : Axe 3 – Objectif 7 Action n° 28 « Coordonner la défense collective contre l'Ambroisie à feuille d'armoïse »</p>

AXE 4

Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s

Fiche action n° 14 : Qualité de l'air intérieur

14-1 : Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur en milieu scolaire

Motivation de l'action, contexte	<p>A l'instar des territoires de Bourgogne-Franche-Comté, Grand Besançon Métropole révisé son plan Climat Air Energie territorial, la prise en compte de la qualité de l'air intérieur relevant maintenant d'une exigence réglementaire.</p> <p>Les politiques actuelles de sobriété énergétique misent largement sur la rénovation thermique des bâtiments, avec des objectifs ambitieux de diminution des consommations d'énergie. Sans pour autant afficher en parallèle, des ambitions sur la préservation d'un air intérieur de bonne qualité. Une isolation thermique performante, sans prise en compte du renouvellement d'air et/ou de la qualité des matériaux de construction, peut induire une dégradation conséquente de la qualité de l'air intérieur, affectant de ce fait la santé des occupants.</p> <p>Soucieuse de mener une politique volontariste de transition énergétique qui ne nuise pas à la santé de ses concitoyens, GBM souhaite que la thématique de l'air intérieur soit prise en compte dans l'élaboration du PCEAT et que les risques liés aux polluants chimiques, biologiques ou encore radionucléides soit envisagés, au même titre que l'habitat dégradé.</p> <p>Cette prise en compte se traduit par un triple objectif :</p> <p>Intégrer l'enjeu santé (QAI/habitat dégradé) dans le diagnostic énergétique mené par les professionnels de la collectivité, et développer le recours, au dispositif du conseiller médical en environnement intérieur (CMEI/RAFT),</p> <p>Modifier les comportements en informant et/ou sensibilisant le public, jeune et moins jeune, sur la qualité de l'air intérieur.</p>
Objectif de l'action	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2 Veiller à la qualité de l'air intérieur
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>L'enjeu de la qualité de l'air intérieur ne peut être évoqué sans une nécessaire sensibilisation du public sur son impact sanitaire. Pour cela, il est proposé ici de déployer la mallette pédagogique à destination du jeune public : public scolaire, périscolaire, centres aérés, centres de loisirs... via la sensibilisation aux enjeux de la QAI et la formation à l'utilisation de la mallette pédagogique, des animateurs de centres de loisirs, animateurs périscolaires, professeurs des écoles, etc.</p> <p>Porteur de l'action : Service Prévention et Promotion de la Santé, Direction Hygiène Santé, Ville de Besançon.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ATMO, Responsables de centre de loisirs, Responsables d'accueil périscolaire, éducation nationale.</p> <p>Population bénéficiaire : professionnels enseignants et socio-éducatifs, enfants scolarisés en élémentaire.</p> <p>Territoire concerné : Ville de Besançon</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation des professionnels exerçant en ERP et s'occupant d'enfants, à la nécessité d'aérer efficacement les locaux et de favoriser les activités en extérieur ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation précoce des enfants aux enjeux liés à la qualité de l'air, extérieur, intérieur, - Encourager les comportements favorables à la santé, en regard de cette thématique.
Calendrier prévisionnel	<i>Non renseigné</i>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : à évaluer selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de mallettes mises à disposition des centres d'accueil périscolaire, à raison de 4.000 € la mallette pédagogique. - Le coût RH relatif au temps d'animation. <p>Taux d'intervention ARS : 0% FIR, car la collectivité est adhérente à ATMO, et que l'ARS participe au financement du Réseau d'Allergologie de Franche-comté (RAFT).</p> <p>Cofinancements : DHS Ville de Besançon pour le coût RH de l'Animateur, seul intervenant actuellement auprès des professionnels et enfants du territoire de Besançon.</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de professionnels du périscolaire formés à la QAI ; - nombre d'enfants sensibilisés à la QAI ; - nombre d'enseignants en élémentaire, sensibilisés à la QAI. <p>Valeur initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de professionnels du périscolaire formés à la QAI en 2019 : - nombre d'enfants sensibilisés à la QAI en 2019 : - nombre d'enseignants en élémentaire, sensibilisés à la QAI en 2019 : 0 ; publique à envisager pour 2020. <p>Fréquence de mesure : 1 fois/an</p> <p>Source : Animateur DHS Ville de Besançon</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : /</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) BFC 2017-2021 Axe 2 : habitats et environnement intérieur Action 16 : sous-action 1 : « Développer des actions d'information et de sensibilisation des élus, professionnels et particuliers à la gestion des risques sanitaires dus à la QAI et au radon dans les bâtiments (habitat, ERP, autres..) » ➤ Plan Climat Air Energie Territorial

AXE 4

Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s

Fiche action n° 14 : Qualité de l'air intérieur

14-2 : Informer, sensibiliser sur la qualité de l'air et la santé

Motivation de l'action, contexte	<p>A l'instar des territoires de Bourgogne-Franche-Comté, Grand Besançon Métropole révisé son plan Climat Air Energie territorial, la prise en compte de la qualité de l'air intérieur relevant maintenant d'une exigence réglementaire.</p> <p>Les politiques actuelles de sobriété énergétique misent largement sur la rénovation thermique des bâtiments, avec des objectifs ambitieux de diminution des consommations d'énergie. Sans pour autant afficher en parallèle, des ambitions sur la préservation d'un air intérieur de bonne qualité. Une isolation thermique performante, sans prise en compte du renouvellement d'air et/ou de la qualité des matériaux de construction, peut induire une dégradation conséquente de la qualité de l'air intérieur, affectant de ce fait la santé des occupants.</p> <p>Soucieuse de mener une politique volontariste de transition énergétique qui ne nuise pas à la santé de ses concitoyens, GBM souhaite que la thématique de l'air intérieur soit prise en compte dans l'élaboration du PCAET et que les risques liés aux polluants chimiques, biologiques ou encore radionucléides soit envisagés, au même titre que l'habitat dégradé.</p> <p>Cette prise en compte se traduit par un triple objectif :</p> <p>Intégrer l'enjeu santé (QAI/habitat dégradé) dans le diagnostic énergétique mené par les professionnels de la collectivité, et développer le recours, au dispositif du conseiller médical en environnement intérieur (CMEI/RAFT),</p> <p>Modifier les comportements en informant et/ou sensibilisant le public, jeune et moins jeune, sur la qualité de l'air intérieur.</p>
Objectif de l'action	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2 Veiller à la qualité de l'air intérieur
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Dans le cadre des précédents PCAET, GBM a déployé à l'attention de ses collectivités membres le dispositif Conseil en Energie Partagé et les conseillers associés, pour les accompagner dans la maîtrise des consommations et les dépenses énergétiques de leur patrimoine bâti et de l'éclairage public. La proximité des conseillers aux territoires en fait des acteurs privilégiés en santé environnementale et territoriale.</p> <p>L'action proposée ici est de renforcer leur rôle, en les sensibilisant aux enjeux sanitaires de la QAI. Ceci implique une formation/sensibilisation, un transfert de compétence assuré par Atmo BFC ou la CMEI vers le ou les conseillers en énergie partagé, pour leur permettre de prendre en main la thématique, et mieux comprendre les enjeux sanitaires, une formation à l'instar de ce qui avait été faite pour la CMEI de Franche-Comté.</p> <p>Porteur de l'action : Services environnement GBM et ARS.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : <i>non renseigné</i></p> <p>Population bénéficiaire : Grand-Bisontin.e.s</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p>

Résultats attendus	Des Conseillers en Energie Partagée sensibilisés et compétents en QAI. Pour faire remonter les signalements de constats réalisés aux domiciles des personnes visitées.
Calendrier prévisionnel	2020
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : entre 12 et 15 k€ à redéfinir en fonction du contenu de l'action dédiée à la formation des Conseillers en Energie Partagée sensibilisés → 5 jours ; par RAFT Atmo BFC.</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0% - pas de financement ARS, car collectivité adhérente à Atmo BFC, et ARS participe au financement du RAFT.</p> <p>Cofinancements : GBM et Atmo BFC</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de formation CEP réalisées, - Nombre de CEP sensibilisés, - Nombre de foyer sensibilisés par les CEP. <p>Valeur initiale : 0 (action initiée en 2020)</p> <p>Fréquence de mesure : 1 fois/an</p> <p>Source : Services environnement de l'ARS et de la CUGB</p> <p>Responsable du suivi : Services environnement de l'ARS et de la CUGB</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) BFC 2017-2021 Axe 2 : habitats et environnement intérieur Action 16 : sous-action 1 : « Développer des actions d'information et de sensibilisation des élus, professionnels et particuliers à la gestion des risques sanitaires dus à la QAI et au radon dans les bâtiments (habitat, ERP, autres..). ➤ Plan Climat Air Energie Territorial. ➤ Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de la Préfecture : concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable, des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Examine toute question intéressant la santé publique liée à l'environnement et peut être associé à tout plan ou programme d'action dans ses domaines de compétence. Il est l'enceinte de concertation des politiques conduites à l'égard des problèmes d'hygiène, d'environnement et de risques sanitaires et technologiques.

AXE 4

Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s

Fiche action n° 15 : Urbanisme favorable à la santé

15-1 : Evaluation d'Impact en Santé (EIS)

Motivation de l'action, contexte	<p>3^{ème} Plan Régional Santé Environnement BFC 2017-2021 : Axe 4 - Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé ; Objectif 9 : Favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement ; Action 35 : Promouvoir l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.</p> <p>La Ville de Besançon, ville-santé OMS, capitale de la biodiversité s'est engagée au côté du Grand Besançon, en 2002, dans une démarche commune de développement durable (élaboration d'un Agenda 21 et d'une Charte de l'environnement).</p> <p>La ville de Besançon participe à la construction du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Besançon. Au travers de différentes actions, la ville de Besançon se mobilise pour lutter face au changement climatique.</p> <p>Cette évaluation s'inscrit en tant qu'action dans le cadre du Projet de territoire de Grand Besançon Métropole.</p>
Objectif de l'action	OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3 Promouvoir un urbanisme favorable à la santé
Description du projet	<p>Résumé : En 2019, le Grand Besançon et la Ville de Besançon s'engage dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour moderniser le quartier de Planoise (amélioration de la qualité résidentielle, faire du cadre de vie un environnement harmonieux et dynamique...). En juillet 2019, la candidature à un appel à projet pour la réalisation d'une Evaluation d'Impact en Santé (EIS) dans le cadre du NPNRU de Planoise au niveau la résidentialisation d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles est déposée. Celle-ci a été retenue par le Conseil Régional et l'Agence Régional de la Santé et validée le 27 septembre 2019. La résidentialisation consiste à donner un caractère privé aux immeubles en repoussant les limites de l'espace public et permettre l'appropriation des lieux par les résidents de manière collective.</p> <p>Porteur de l'action : Direction Hygiène Santé Ville de Besançon en collaboration avec la Direction du Contrat de Ville.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : la Direction Contrat de ville, la Direction de l'Urbanisme, le Bailleur de l'Opération, l'organisme expert, l'ARS-BFC, la DREAL-BFC, le Conseil Régional BFC, les élus et directions concernées ville-CCAS-Grand Besançon Métropole.</p> <p>Population bénéficiaire : locataires, personnes âgées, scolaires et familles multi culturelles, jeunes enfants, associations.</p> <p>Territoire concerné : Un îlot d'immeubles en résidentialisation sur le quartier de Planoise à Besançon.</p>
Résultats attendus	<p>✦ Identifier les enjeux principaux que le projet de résidentialisation implique en matière de santé dans une perspective de bien être de la population en évaluant ses impacts sur la santé (minimiser les effets négatifs et maximiser les effets positifs par des recommandations).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Analyse des données existantes, focus groupe population, entretiens individuels, analyse des impacts potentiels, rédactions des recommandations, rapport final.
Calendrier prévisionnel	Janvier 2020 à décembre 2023 en fonction du calendrier NPRU
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 44 925 € TTC</p> <p>Taux d'intervention ARS : /</p> <p>Cofinancements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 70% (31.447 €) Conseil Régional, ✓ 30% (13.478 €) Direction Contrat de ville / Direction Hygiène Santé
Indicateurs	<p>Description : Outils de suivi de paramètres quantitatifs et qualitatifs (nombre d'entretien réalisés, suivi de réalisation dans le temps des livrables attendus...)</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : se caler avec les COPILS/COTECHS/réunions des bailleurs</p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureau d'Etudes désigné - Chef.fe de service Salubrité Santé Environnement de la Direction Hygiène Santé Ville de Besançon <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : /</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement BFC 2017-2021 ➤ Plan Climat Air Energie Territorial ➤ Agenda 21 ➤ Projet de territoire de Grand Besançon Métropole ➤ Loi ALUR : les communes couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS) reviennent au Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui impose la production d'un avis conforme du Préfet sur les demandes de permis ou les déclarations préalables déposées. ➤ Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Grand-Besançon : lancement le 14 mars 2018 ➤ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté

AXE 4

Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s

Fiche action n° 15 : Urbanisme favorable à la santé

15-2 : Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire

Motivation de l'action, contexte	<p>« L'état de santé d'une population ne dépend pas seulement de la qualité du système de soins qui lui est proposé, mais d'abord et avant tout de ses conditions de vie ainsi que de déterminants sociaux, environnementaux et économiques. [...] Il faut donc intégrer tout particulièrement la santé et la qualité de vie des habitants et des usagers dans la mise en œuvre de projets urbains et d'aménagement du territoire. » (extraits du guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé » - Ehesp.fr)</p> <p>Les politiques publiques hors du champ sanitaire influent sur la santé. Actualité : SCOT, PLUi CUGB, PCAET en cours. La thématique de la mobilité est transversale, au PDU, au PCAET.</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3 Promouvoir un urbanisme favorable à la santé</p>
Description du projet	<p>Résumé : L'EHESP a développé un outil de formation en ligne sur la santé. environnementale, dont un module urbanisme, à destination des élus. Cet outil a été présenté dans le cadre du PRSE3 à la journée Club PLUi et santé, le 26/03/2019 http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/club-plui-l-urbanisme-favorable-a-la-sante-a7915.html</p> <p>Le projet vise à favoriser l'intégration et la traduction des enjeux de santé dans les politiques publiques locales par les moyens suivants : S'appuyer sur l'AUDAB et déployer sur le territoire du GBM les axes d'un urbanisme favorable à la santé dans le cadre des documents en cours, déployer l'utilisation de l'outil de formation en ligne de l'EHESP, tester l'outil HEAT, en lien avec Atmo BFC, sensibiliser les élus à une vision intégratrice des enjeux de santé dans les projets d'urbanisme et d'aménagement.</p> <p>Porteur de l'action : AUDAB et ARS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : AUDAB, services urbanisme et environnement de GBM (SCOT, PLUi, etc), Conseil régional, Dreal, Atmo BFC</p> <p>Population bénéficiaire : Grand Besançon Métropole</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p>
Résultats attendus	Plus grande intégration de la santé dans les documents de planification de la CAGB.
Calendrier prévisionnel	Initier l'identification des besoins dès 2020 ; sensibilisation des acteurs au long cours (2020-2024).
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : à chiffrer</p> <p>Taux d'intervention ARS : convention avec l'EHESP module de formation en ligne, à reconduire en 2020 (sous réserve validation FIR)</p> <p>Cofinancements : à définir avec Dreal</p>

<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Audab sensibilisé : inscription de la thématique dans leur programme de travail ➤ Nombre d'agents instructeurs formés : à lister ➤ Nombre d'élus inscrits à la formation ➤ Nombre d'élus ayant suivi la formation en ligne <p>Valeur initiale : / (action initiée en 2020)</p> <p>Fréquence de mesure : <i>non renseigné</i></p> <p>Source : Services environnement de l'ARS et de GBM</p> <p>Responsable du suivi : Services environnement de l'ARS et de GBM</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : /</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement BFC 2017-2021 (PRSE) : Axe 4 : « favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement » ➤ Plan Climat Air Energie Territorial ➤ Agenda 21 ➤ Projet de territoire de Grand Besançon Métropole

AXE 4

Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s

Fiche action n° 16 : Alimentation favorable à la santé

16-1 : CUISINE EDUCATIVE « de la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant »

Motivation de l'action, contexte	<p>L'évolution de notre alimentation conjuguée à l'augmentation de la sédentarité et de l'incitation permanente à manger a favorisé le surpoids et l'obésité, vecteurs de nombreuses pathologies. Cette problématique devenue la cible des priorités de santé publique en France se double d'une vraie injustice sociale : Pour des raisons d'environnement économique, social, culturel et informatif, l'obésité et le surpoids touchent en premier lieu des personnes au statut socio-économique faible.</p> <p>La population bisontine des quartiers prioritaires du CDV n'échappe pas à cette problématique identifiée ces dernières années par les diagnostics santé réalisés dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 4.4 Encourager une alimentation envisagée dans sa globalité, favorable à la santé et respectueuse de l'environnement</p>
Description du projet	<p>Résumé : Sensibiliser les jeunes et adultes des quartiers prioritaires du CDV aux pratiques alimentaires favorables à la santé et leurs donner des repères pour en faire des consommateurs avertis : « des consom' acteurs ». Participer à diffuser la conception d'une alimentation envisagée dans sa globalité, de la production des aliments, au recyclage des résidus non consommés. Proposition de s'investir dans un parcours composé de plusieurs modules aux thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✚ Module de présentation du dispositif✚ Production et connaissance des saisons✚ Atelier du goût✚ Atelier cuisine✚ Découverte du monde✚ L'équilibre alimentaire✚ Lutte contre le gaspillage alimentaire <p>Porteur de l'action : Service Prévention et Promotion de la Santé, Direction Hygiène Santé, Ville de Besançon.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, DRAAF, Contrat de Ville, CUGB (Environnement et SYBERT), CCAS, Education nationale ; Intervenants : M. Rotschi (cuisinier), le jardin botanique, diététicienne DHS Ville de Besançon, ERASMUS et le CLA, le SYBERT.</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elèves de classe de CM1-CM2 (environ 25 enfants par classe) ;➤ 3 classes d'écoles en QPV :<ul style="list-style-type: none">✚ H. Hériot (Palente),✚ J. Macé (Clairs-Soleils) et✚ Champagne (Planoise)➤ Groupe de 12-15 apprentis en mécanique et usinage, âgés de 16 à 20 ans, en formation à l'Ecole de Production de Besançon (EPB), dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire ; <p>Territoire concerné : Ville de Besançon et plus particulièrement les Quartiers Politique de la Ville.</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat qualitatif : que le public visé intègre des notions sur la nutrition, sa qualité et sa globalité. - Pas d'objectifs chiffrés à ce jour (nombre de classes ou nombre de personnes participantes), car projet porté par une seule opératrice technique (Diététicienne DHS)
Calendrier prévisionnel	D'octobre 2019 à mars 2020 : accompagnement de 3 classes (lancement semaine du 14 octobre 2019) et 1 groupe d'EPB (module de présentation le 04 novembre 2019).
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7.830 € hors RH ; - 22.015 € avec coût RH <p>Taux d'intervention ARS : à définir en 2020 au regard de la mise en œuvre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS).</p> <p>Cofinancements : chiffres 2018-2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Besançon (DHS) : 3.053 € - CGET/CDV : 1.000 € - CUGB/CDV : 1.000 € - CAF : 617 €
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupes constitués et animés - Nombre de participant.e.s - Satisfaction des participant.e.s et de leurs encadrants (enseignants) - Satisfaction des intervenants <p>Valeur initiale :</p> <p>Nombre de groupes constitués et animés sur sept.2018-juin 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 👇 2 classes de CM1-CM2 👇 1 groupe d'apprentis EPB 👇 1 groupe d'adultes (CCAS) <p>Nombre de participant.e.s de sept.2018-juin 2019 : 74 personnes</p> <p>Retours des participant.e.s (questionnaires de fin de session) entre sept.2018 et juin 2019 : faite par l'IREPS, retours fin octobre 2020 (6.000 €)</p> <p>Evaluation de la portée de l'action sur le changement de comportements des participants : outils créés par un stagiaire en sociologie mais non exploitable</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle ; courant de l'été (entre 2 périodes scolaires)</p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diététicien.ne ayant réalisé le/les cycles d'animation ; - Participant.e.s aux ateliers ; - Partenaires ayant animé une séance / un module ; - Référent de suivi : Diététicien.ne du service PPS, Direction Hygiène Santé – Ville de Besançon. <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 - juin 2023 ;</p> <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Parcours nutrition santé ✓ Parcours précarité vulnérabilité ✓ Parcours adolescents et jeunes adultes <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) des personnes les plus démunies 2018-2022 ✓ Programme National Nutrition Santé (PNNS) et pour l'Alimentation (PNA) ✓ Agrilocal25 (Conseil départemental du Doubs)

AXE 4

Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand-Bisontin.e.s

Fiche action n° 16 : Alimentation favorable à la santé

16-2 : Projet alimentaire territorial (PAT) – volet santé

Motivation de l'action, contexte	<p>Le projet alimentaire territorial (PAT) de l'agglomération bisontine fédère les acteurs du territoire pour tendre vers une alimentation saine, durable, accessible au plus grand nombre et pour renforcer l'approvisionnement local.</p> <p>Il réunit les acteurs locaux autour des enjeux de l'alimentation, dont celui de la santé. Que ce soit pour des raisons d'équilibre alimentaire, de rôle social du repas ou d'interrogations sur la sécurité sanitaire, l'alimentation est au cœur des enjeux de santé publique. C'est pourquoi le PAT s'attache à développer des actions de sensibilisation, d'animation autour de ces enjeux.</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 4.4 Encourager une alimentation envisagée dans sa globalité, favorable à la santé et respectueuse de l'environnement</p>
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Animations ponctuelles dans les communes : mise en place de stands d'information, de démonstration culinaire à l'occasion d'animations communales (marché...). ✚ Programme d'animations pour travailler dans la durée avec le public (3 sites) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Besançon - Clair-Soleils : en lien avec la MJC et le CCAS, animations et ateliers construits avec les habitants sur la cuisine, voire le jardin ; ✓ La commune de Serre-les-Sapins : mise en place d'animations avec un ou des acteurs locaux engagés (encore à préciser) ; ✓ Le CROUS. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire évoluer l'alimentation vers plus de produits bruts, frais et de saison, - diffuser des informations pour une alimentation équilibrée, - donner l'envie de cuisiner, développer l'esprit de convivialité et le goût du partage autour de la cuisine et du repas - permettre la rencontre avec des agriculteurs, développer la connaissance et la pratique de la culture (jardin, modes de production agricole...) <p>Porteur de l'action : Service environnement GBM</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : MJC Clairs-Soleils, référents PAT des communes de GBM, Ville de Besançon, le CCAS, l'UDCCAS et autres acteurs locaux.</p> <p>Population bénéficiaire : celle de Grand Besançon Métropole</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p>
Résultats attendus	<p><i>Non renseigné</i></p>
Calendrier prévisionnel	<p>4 animations ponctuelles, réalisées dans les communes : décembre 2019, printemps, été, automne 2020.</p> <p>2 programmes d'animation ciblés avec des relais locaux sur deux sites : montage automne 2019, animation dès janvier 2020.</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 50.000 €</p>

	<p>Taux d'intervention ARS : /</p> <p>Cofinancements : Grand Besançon Métropole (10.000 € / an sur 5 ans) ; implication partenaires locaux</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre d'animations, de participants et récurrence de la participation Enquête intérêt / satisfaction</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupes constitués et animés - Nombre de participant.e.s - Satisfaction des participant.e.s et de leurs encadrants (enseignants) - Satisfaction des intervenants <p>Valeur initiale : / (action initiée fin 2019)</p> <p>Fréquence de mesure : <i>Non renseigné</i></p> <p>Sources : Services environnement de l'ARS et de GBM</p> <p>Responsable du suivi : Services environnement de l'ARS et de GBM</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 - juin 2023 ;</p> <p>Lien parcours : Parcours nutrition santé</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ✓ Programme National Nutrition Santé (PNNS) ✓ Programme National pour l'Alimentation (PNA) : L'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) introduit ainsi la notion de projets alimentaires territoriaux : <p>L'article L°1 du III précise : « Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. »</p> <p>« Art. L. 111-2-2. – Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.</p> <p>« À l'initiative de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.</p>

Fiche action n° 17

Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>L'animation territoriale a pour objectif de créer des synergies entre l'ensemble des acteurs de la santé (institutionnels, élus, professionnels de santé, usagers...). Elle permet de décliner les politiques de santé, nationale et régionale, en les adaptant aux spécificités et aux besoins de chaque territoire de proximité.</p> <p>L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a souhaité décliner les politiques de santé à une échelle pertinente pour mobiliser les acteurs, dont notamment les collectivités territoriales. Cette échelle pertinente permet une action de proximité sans multiplier le nombre d'interlocuteurs. La contractualisation est l'instrument de la démarche d'animation territoriale. L'article L.1434-1 du Code de la Santé Publique offre la possibilité de conclure des Contrats Locaux de Santé (CLS) entre l'ARS et les collectivités territoriales.</p> <p>Le CLS renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Il a également pour objectif de répondre aux enjeux de santé du territoire et de corriger les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant les acteurs et les moyens de façon coordonnée. L'élaboration d'un CLS s'appuie donc sur la construction d'un diagnostic partagé permettant l'identification des enjeux de santé d'un territoire, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.</p> <p>L'animation, la coordination, la mise en œuvre et la communication du Contrat Local de Santé nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire. L'affectation d'une personne dédiée au CLS est la condition sine qua non d'une mise en œuvre efficiente du contrat.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectifs général : Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Animer et suivre la mise en œuvre du CLS ✓ Communiquer sur les actions du CLS ✓ Accompagner le développement de projets nouveaux sur le territoire, assurer la promotion de l'existant
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>Volet « pilotage et animation du CLS » en lien avec l'ATS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'AS identifie, mobilise et anime les acteurs locaux, assure le suivi des actions décrites dans le CLS. ➤ L'AS est chargé de la restitution de l'état d'avancement du CLS lors des COPIL et de l'assemblée plénière CLS. ➤ L'AS est chargé de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...) ➤ L'AS prépare et participe aux instances et groupes de travail dans le cadre des CLS. ➤ L'AS est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec l'ATS.

	<p>Volet « exercice coordonné » en lien avec l'ATS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'AS relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des professionnels de santé ou des élus (MSP, CPTS). <p>Volet « communication » en lien avec l'ATS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'AS construit un plan de communication « santé » au sein du territoire en valorisant les actions du CLS et en concevant des outils et des moyens de diffusion. ➤ L'AS contribue à l'élaboration de supports de communication, type newsletters ou bulletin d'information, page « santé » sur site internet, diffusion d'un livret d'accueil, diffusion d'offres dans les centres de formation et revues spécialisées, utiliser les médias locaux...pour mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions des partenaires et opérateurs du CLS, ➤ Les différents projets de santé en cours et les nouveaux modes d'exercices (MSP, Pôle de Santé, regroupement de professionnels...), ➤ Le territoire du Grand Besançon Métropole (ressources, cadre de vie, activités...). <p>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</p> <p>Porteur de l'action : ARS + Collectivités (Grand Besançon Métropole, Ville et CCA de Besançon).</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Education Nationale, CPAM, MSA, Conseil Départemental, Conseil Régional, Préfecture.</p> <p>Population bénéficiaire : tous les habitants du territoire</p> <p>Territoire concerné : Grand Besançon Métropole</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	2020-2024
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 50 000 euros/an</p> <p>Taux d'intervention ARS : maximum 50% d'un ETP soit 25 000 euros/an</p> <p>Cofinancements : Collectivités pour 50% soit 25 000 euros/an</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <p>Implication des acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions, - Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions) <p>Taux de participation aux instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CoTech - CoPil - Assemblée plénière <p>Taux de réalisation des actions portées par le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communications sur le CLS - Variété des supports de communication sur le CLS <p>Nombre de projets nouveaux accompagnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'installation, - Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé, - Projet d'action nouvelle pour le CLS

	<p>Valeur initiale : 0 (1^{er} AS recruté en mars 2019)</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Animateur de santé</p> <p>Responsable du suivi : CoTech CLS 2020-2024</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l’animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville</p>